

DFO - Library / MPO - Bibliothèque



12041363

Le RÔLE des *gouvernements
provinciaux et territoriaux*
dans le

SECTEUR DES Océans

GC
1023.15
R6614



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada

GC
1023.15
R6614

Le RÔLE des *gouvernements
provinciaux et territoriaux*
dans le

SECTEUR DES OCÉANS

ET ALIEN / OCEANS / PECHE ET OCÉANS
OTTAWA, ONTARIO, CANADA
K1A 0E6

Publié par :

Direction générale des communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/5512

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada 1997

N° de catalogue Fs 23-319/1997F
ISBN 0-662-82414-8



Imprimé sur du papier recyclé

AVANT-PROPOS

En tant que principal ministre fédéral responsable de la gestion des océans, j'ai le plaisir de publier ce document, qui répertorie les activités des gouvernements provinciaux et des administrations territoriales dans le secteur des océans.

Pour les personnes qui s'intéressent tout particulièrement à ce secteur, ce rapport donne un aperçu de l'envergure et de la portée des activités liées aux océans dans chaque province ou territoire. Pour les décideurs et les personnes qui étudient le système parlementaire canadien, le document vise à assurer une meilleure compréhension du cadre législatif nécessaire à la gestion des activités relatives aux océans menées au Canada. Le rapport accompagne le document intitulé *Le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur des océans*. L'information qu'il renferme a été recueillie en 1996, puis revue et approuvée au cours de l'été 1997.

J'espère que ce rapport vous aidera à mieux comprendre le secteur des océans du Canada.



David Anderson





TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Gouvernement de la Colombie-Britannique	3
Gouvernement du Territoire du Yukon	15
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	16
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	17
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	21
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	31
Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador	37

V

Le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le secteur des océans

INTRODUCTION

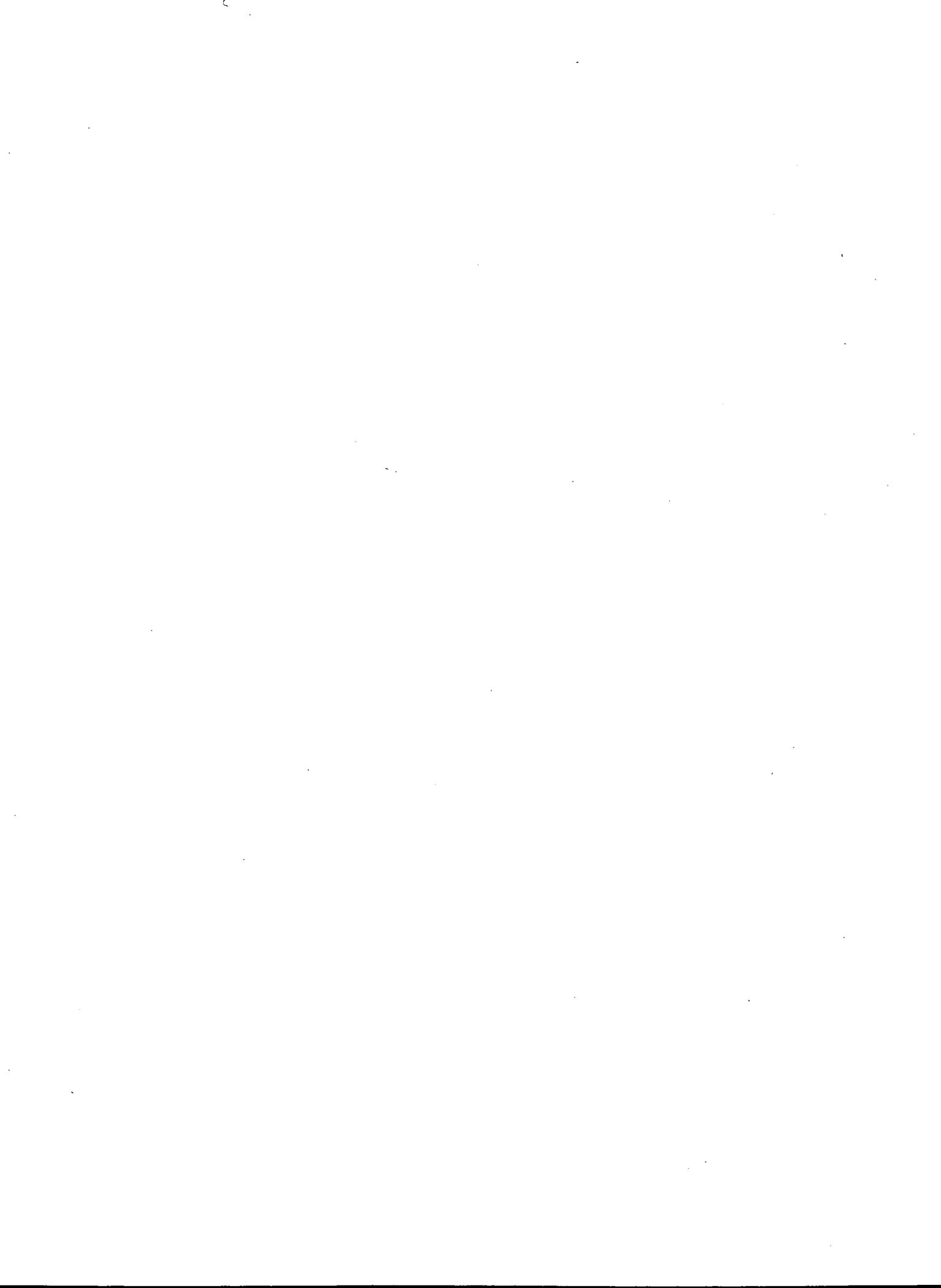
LE PRÉSENT DOCUMENT DONNE UN COMPTE RENDU DE LA PARTICIPATION DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX DU CANADA AUX INITIATIVES ET AUX PROGRAMMES ACTUELS AYANT DES INCIDENCES DIRECTES OU INDIRECTES SUR LES OCÉANS AU PAYS.

Pour les personnes qui s'intéressent tout particulièrement au secteur des océans, le rapport a pour objectif de donner un aperçu de l'envergure et de la portée des activités de chaque province ou territoire liées aux océans. Pour les décideurs et les personnes qui étudient le système parlementaire canadien, il vise à assurer une meilleure compréhension du cadre législatif nécessaire à la gestion des activités relatives aux océans menées au Canada.

Le rapport accompagne le document intitulé *Le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur des océans*. Il est une com-

pilation des documents produits par les provinces et les territoires en collaboration avec le Secrétariat de la politique sur les océans du ministère des Pêches et des Océans. Ce dernier a dirigé le projet par l'intermédiaire d'une équipe pancanadienne composée de partenaires provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

L'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont indiqué qu'aucun de leurs programmes ne portait sur le secteur des océans. Quant au Québec, il a refusé de collaborer à la présente publication.



GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

LORSQUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE EST ENTRÉE DANS LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE EN 1871, ELLE ÉTAIT CONSTITUÉE DE PLUSIEURS TERRITOIRES BRITANNIQUES COMPRENANT DE LA TERRE FERME, DES DÉTROITS CÔTIERS ET DES TERRES SUBMERGÉES. AUCUNE LOI N'A DEPUIS LORS ENLEVÉ À LA PROVINCE LE DROIT DE PROPRIÉTÉ SUR LES EAUX ET LES TERRES SUBMERGÉES DES DÉTROITS DE JUAN DE FUCA ET DE GEORGIA OU DES LIEUX SITUÉS ENTRE LES PRINCIPAUX PROMONTOIRES (BAIES, ESTUAIRES, FJORDS). CE DROIT DE PROPRIÉTÉ ENGLOBE ÉGALEMENT LES RESSOURCES NATURELLES – LES ROCHERS ET LES BASSINS AINSI QUE LA FLORE ET LA FAUNE MARINES CONNEXES. AINSI, LES ACTIVITÉS TELLES QUE FRÉQUENTER LA PLAGE, NAVIGUER DANS UN PASSAGE, MOUILLER DANS UNE BAIE, CONSTRUIRE UN PORT DE PLAISANCE, AMÉNAGER UN BASSIN OU ENCORE CULTIVER DES HŪITRES SONT RÉGIÉS PAR DES LOIS PROVINCIALES, TOUT COMME LE SONT LES ACTIVITÉS MENÉES SUR TERRE.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA STRATÉGIE DES OCÉANS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bureau de coordination de l'utilisation des terres

Le Bureau se charge de la planification et de la prestation de conseils aux échelons supérieurs du gouvernement relativement aux principales initiatives en matière d'utilisation des terres. Les secteurs d'activité suivants sont liés aux océans :

Buts de l'utilisation des terres des zones côtières : la commission des ressources et de l'environnement a établi les buts proposés en matière d'utilisation des terres des zones côtières et du littoral dans le cadre de son mandat global, qui consiste à élaborer une stratégie provinciale concernant l'utilisation des terres. Les buts proposés s'inspirent de la charte de l'utilisation des terres de la Colombie-Britannique, qui a reçu l'accord de principe du Cabinet.

Programme d'inventaire des côtes : ce programme permet de coordonner une initiative de répertoriage des ressources côtières à laquelle participent plusieurs organismes dans le but d'élargir la base de données utilisée pour la planification et la gestion des côtes. (Voir le ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs.)

Planification de la gestion des terres et des ressources : la planification infrarégionale de l'utilisation des terres est actuellement en cours dans 14 régions de la

Colombie-Britannique, lesquelles représentent plus de 35 p. 100 de la superficie de la province. Dans les plans qui traitent des milieux côtiers, on trouve quelques recommandations concernant l'utilisation des terres du littoral.

Comité d'inventaire des ressources – groupe de travail chargé des côtes : l'équipe est chargée de dresser un inventaire et d'établir les normes de cartographie aux fins de collecte et d'entreposage de l'information sur les ressources côtières.

Stratégie des aires marines protégées : dans le cadre de cette stratégie, les gouvernements fédéral et provincial travaillent ensemble en vue de l'élaboration d'une stratégie permettant d'évaluer, de déterminer et de désigner les aires protégées dans le milieu marin. (Voir le ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs.)

Système d'information côtière : le système d'information côtière est élaboré et géré aux fins suivantes : gestion des ressources côtières, planification générale, planification de la gestion des terres, des ressources et des aires marines protégées, planification en cas de déversement d'hydrocarbures en mer, et mise à profit d'un savoir-faire technique dans le cadre d'autres programmes de cartographie provinciaux. (Voir le ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs.)

Loi : Aucune

3

Le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le secteur des océans

Estimation des dépenses liées aux océans – 1994-1995 (en milliers de dollars)

Buts de l'utilisation des terres des zones côtières (commission des ressources et de l'environnement)	0
Programme d'inventaire des côtes	600
Planification de la gestion des terres et des ressources	Aucune estimation
Comité d'inventaire des ressources – groupe de travail chargé des côtes (normes de cartographie et données)	90
Stratégie des aires marines protégées	100
Système d'information côtière et système d'information en cas de déversement d'hydrocarbures	235
TOTAL	1 025

Ministère des Affaires autochtones

Le ministère des Affaires autochtones négocie des traités avec les Premières nations intéressées par la faune et la flore marines et les richesses minérales. Il formule des accords relatifs aux ressources hauturières et élabore des stratégies concernant les activités relatives aux ressources publiques. De plus, il rédige des politiques concernant les droits des Autochtones et l'utilisation des ressources.

La Division de la négociation des traités et la Division des mandats et de la politique veillent aux intérêts du Ministère dans le secteur des océans. De plus, le Ministère, en tant qu'organisme de liaison avec la commission des traités de la Colombie-Britannique – qui dirige la négociation des traités entre la province, le Canada et les Premières nations –, sert de lien dans ce processus de négociation des traités à trois.

I. Division de la négociation des traités

La Division négocie les traités au nom de la province avec les Premières nations et le Canada. Parmi les Premières nations et les conseils tribaux dont les territoires traditionnels, comme décrits dans les déclarations d'intention aux fins de la négociation des traités, englobent des zones côtières, on retrouve :

1. le conseil de la Nation haïda
2. la Nation tsimshian
3. la Nation haisla
4. la Nation heiltsuk
5. la Nation d'Oweekano
6. la Bande indienne de Homalco
7. la Bande indienne de Klahoose
8. la Bande indienne de Sliammon
9. la Bande indienne de Sechelt

10. la Nation squamish
11. la Nation musqueam
12. la Bande indienne de Katzie
13. la Première nation tsawwassen
14. la Première nation HulqumiNum
15. la Nation nanaimo
16. la Première nation ditidaht
17. le Conseil tribal Nuuchah-Nulth
18. la Première nation kwakiutl
19. l'association des traités TeMewx (bandes des traités Douglas)

Les Premières nations suivantes possèdent des territoires traditionnels comprenant des zones côtières :

1. la Bande indienne de Nuxalk
2. les Premières nations du nord de l'île de Vancouver
3. la Bande indienne de Cape Mudge
4. la Bande indienne de Campbell River
5. la Bande indienne de Comox
6. la Bande indienne de Qualicum

II. Division des mandats et de la politique**a) Direction des mandats des traités**

La Direction élabore des mandats à l'échelle de la province qui serviront à la négociation de traités. Les mandats font état des intérêts de la province concernant les questions clés des traités. Les mandats applicables à la négociation des traités portent sur les circonstances ou les questions uniques qui surgissent au cours des négociations individuelles. Les questions relatives à la gestion des océans soulevées par les Premières nations dans leurs déclarations

d'intention aux fins de la négociation sont actuellement les suivantes :

- l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières en mer (Haïda et Nuu-Chah-Nulth);
- les incidences environnementales possibles de la circulation des pétroliers en haute mer (Haïda);
- la récolte du varech (Kwakiutl);
- la prévention de la pollution et la lutte contre la pollution (la plupart des Premières nations et des bandes indiennes);
- les relations entre les pratiques forestières et les frayères;
- les compétences et la gestion conjointe des intérêts en milieu hauturier;
- les pêches et le tourisme – aspects culturel et commercial, questions transfrontalières;
- les écologies et les initiatives de mise en valeur et de cogestion, l'aliénation des terres publiques au moyen de la location des zones riveraines, et les questions relatives à l'aquaculture et à la pêche à la baleine.

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Le Ministère fournit des services de coordination et les ressources nécessaires à l'appui de la planification et du développement communautaires, municipaux et régionaux.

L'initiative du bassin de Géorgie est une tribune provinciale pour l'établissement et la promotion d'un concept pré-

b) Direction de la politique autochtone

La Direction est chargée de l'élaboration de politiques sur les questions d'intérêt actuelles concernant l'autonomie gouvernementale, les terres et les ressources. Plus précisément, la Direction a élaboré une politique à la suite des jugements rendus dans les causes *Sparrow* (1990) et *Delgamuukw* (1993) concernant les droits des Autochtones et les activités sur les terres publiques. On retrouve dans la politique un processus détaillé des étapes à franchir afin d'aider les organismes gouvernementaux à établir les droits des Autochtones et à déterminer si le gouvernement provincial est tenu de justifier toute violation de ces droits. Dans la mesure où les droits existants des Autochtones sont susceptibles d'influencer la gestion des océans – par exemple, le droit des Autochtones de chasser la baleine –, la Direction sera appelée à participer à l'élaboration d'une politique et à jouer le rôle d'organisme-ressource sur les questions autochtones pour les autres ministères d'exécution.

Loi : Treaty Commission Act, SBC 1993, c. 4

Dépenses liées aux océans : aucune estimation

voyant un avenir plus durable pour la région biogéographique du bassin de Géorgie et de Puget Sound, incluant les eaux marines. (Cela comprend aussi les contributions à la conférence sur les détroits et à la compilation, par la Georgia Strait Alliance, des initiatives communautaires axées sur le milieu marin et le bassin hydrographique.)

Lois : Municipal Act; Growth Strategies Act

Estimation des dépenses liées aux océans – 1994-1995

(en milliers de dollars)

Initiative du bassin de Géorgie	13,5
TOTAL	13,5

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation

Le Ministère est responsable de stimuler le développement d'un secteur des pêches et de l'aquaculture compétitif et soucieux de l'environnement qui améliore la force économique des collectivités et de la province. Il encourage la diversification de l'industrie et stimule les investissements et la création d'emplois. Le Ministère considère donc la gestion des océans comme essentielle à son mandat et à ses activités connexes.

Le rôle du Ministère en ce qui concerne les océans s'inscrit dans le cadre de quatre grands programmes sectoriels, soit :

- le développement de l'industrie alimentaire;
- le développement de l'industrie du poisson et des collectivités qui en dépendent;
- la qualité et la salubrité des aliments;
- la gérance des ressources naturelles.

Ces programmes sectoriels bénéficient de l'appui des organismes de gestion suivants :

I. Direction de l'aquaculture et des pêches commerciales

La *Section des affaires autochtones* se charge des questions concernant l'industrie des produits de la mer et les priorités stratégiques du gouvernement relatives aux Autochtones; elle encourage l'accès des Premières nations aux programmes et aux services du Ministère.

La *Section du développement industriel* contribue à la croissance commerciale du secteur des produits de la mer. Elle travaille avec des groupes de l'industrie et divers organismes de financement dans le but d'élargir et de mettre en valeur les pêches de culture et les pêches traditionnelles. De plus, elle améliore la compétitivité du secteur des produits de la mer en favorisant le transfert de technologie, la formation de la main-d'œuvre et les occasions de développement à l'échelon régional dans les collectivités côtières.

La *Section de la délivrance des permis, de l'inspection et des services sur le terrain* s'occupe de la gestion du secteur des produits de la mer et des ressources marines (plantes marines et huîtres sauvages) qui relèvent de la province. Elle statue sur les demandes et délivre les permis. Elle perçoit aussi les recettes de toutes les installations aquicoles en eau douce et en eau salée, de la récolte des plantes marines et des huîtres sauvages, des pêches commerciales intérieures ainsi que de l'achat, de la vente, du transport et de la transformation des produits de la mer sur le territoire de la province.

La *Section de la planification des ressources marines* participe à la planification stratégique de l'utilisation des terres et des ressources. Elle contribue à l'élaboration des politiques et des mesures législatives concernant la production des produits de la mer et l'environnement, les zones côtières et les océans. De plus, elle dresse un inventaire biophysique permettant d'évaluer les possibilités en matière d'aquaculture. Finalement, elle travaille en collaboration avec le Bureau de coordination de l'utilisation des terres et coordonne l'élaboration de normes d'inventaire et de cartographie applicables aux ressources marines.

La *Section de la planification et de l'analyse des produits de la mer* formule les politiques concernant tous les aspects de l'industrie des produits de la mer. De plus, elle planifie et élabore la politique sectorielle, coordonne la politique provinciale, intergouvernementale et internationale sur les produits de la mer et élabore et administre les processus de consultation des intervenants.

II. Direction des programmes financiers

La Direction contribue à l'administration des ententes fédérales-provinciales de développement (programme de

développement et de diversification des pêches). Elle fournit aussi un soutien financier à un programme de partenariat regroupant des initiatives conjointes de l'industrie, des collectivités et des entreprises dans les domaines de la recherche, du développement, de la commercialisation et de la planification stratégique.

III. Direction de l'industrie alimentaire

La Direction est responsable des programmes de commercialisation et de la prestation de conseils à l'industrie des produits de la mer.

IV. Direction de la santé des animaux

La Direction fournit des conseils et des services de consultation sur l'élaboration de programmes de production et de gestion de la santé du poisson, des services de surveillance des maladies et de diagnostic ainsi que des services de vulgarisation et de soutien à l'enseignement.

V. Direction de la concurrence commerciale

La Direction élabore et recommande des mesures possibles relatives à la politique commerciale. Elle examine les programmes et les politiques en ce qui a trait à l'uniformité commerciale et à la compétitivité de l'industrie et donne des conseils à ce sujet. Elle veille aussi au traitement équitable des produits de la mer à l'échelon international sur le plan phytosanitaire (risque de contamination toxique ou bactérienne).

Activités en collaboration :

Entente Canada-Colombie-Britannique sur l'aquaculture. Cette entente fait du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation le principal organisme provincial responsable du développement de l'aquaculture. L'entente établit les responsabilités provinciales en matière de délivrance de permis, d'inspection et de collecte de statistiques sur la production aquicole, d'encouragement à la recherche appliquée et au développement et d'élaboration de programmes de commercialisation.

Entente Canada-Colombie-Britannique sur la diversification des pêches et la production de produits de la mer. Cette entente établit une approche ordonnée d'exploitation de nouvelles possibilités de pêche commerciale grâce à la création d'un partenariat entre les gouvernements et les intervenants dans le cadre duquel des pêches pilotes axées sur de nouvelles espèces marines sont autorisées.

Lois : Provincial Fisheries Act; Fish Inspection Act; Farm Practices Protection Act (Right to Farm Act)

Estimation des dépenses liées aux océans – 1994-1995**(en milliers de dollars)**

Aquaculture et pêches commerciales	3 900
Programme de partenariat	1 100
Programmes financiers, concurrence commerciale, santé des animaux	700
TOTAL	5 700

Ministère de l'Emploi et de l'Investissement

Le Ministère coordonne le développement économique de la province au moyen de l'investissement industriel et du développement des investissements, des stratégies d'emploi, du commerce, des transports, des sciences ainsi que de la technologie et des sociétés d'État.

La *Division de l'industrie et de l'investissement* facilite le développement et l'expansion des secteurs industriels (nouveaux ou émergents) au moyen d'activités de marketing, de développement commercial, de promotion et d'investissement qui encouragent le développement des entreprises.

- Le *Centre maritime international*, consortium d'intérêts du secteur privé dans le domaine maritime et dans celui du transport par navire, encourage les entreprises internationales de transport maritime à s'établir en Colombie-Britannique.

Loi: **Aucune**

La *Division des sciences et de la technologie* aide à la diversification économique des industries nouvelles et traditionnelles, au moyen de l'innovation industrielle et de la recherche-développement, de stratégies sectorielles ainsi que de la sensibilisation accrue du public aux sciences et à la technologie.

- Le *Programme d'aide à la technologie* permet le partage des coûts pour les petites entreprises qui font leurs premiers pas en recherche-développement (R-D) ou qui ne possèdent pas d'installations de R-D, en contribuant à la R-D de produits et de processus. (Quatre pour cent des fonds du programme sont affectés à la recherche-développement sur les ressources marines et les produits de la mer.)
- Le *Programme de sensibilisation du public aux sciences* offre aux particuliers et aux organismes sans but lucratif, par l'intermédiaire d'un programme de subventions au mérite, une aide à la réalisation de projets qui visent la sensibilisation accrue du public aux sciences et à la technologie. (Quinze pour cent des fonds du programme sont consacrés aux projets liés aux océans et aux ressources marines.)

- Le *Programme de développement et de diversification des pêches* aide le secteur de la pêche commerciale et des produits de la mer à mettre au point des technologies applicables à des nouveaux produits et processus. Il aide aussi à réduire ou à éliminer l'évacuation des déchets et à encourager le recyclage des déchets. (La Division des sciences et de la technologie contribue au financement de ce programme, qui est coordonné et administré par le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation.)
- Le *Vancouver Island Advanced Technology Centre* est un organisme sans but lucratif dirigé par l'industrie qui contribue à faire de l'île de Vancouver un centre de technologie de pointe en procurant des services aux membres, par exemple, des stratégies de commercialisation, la planification d'entreprise, la mise en réseau, des séminaires, des ateliers et des conférences. (Dix pour cent des services aux membres visent le secteur océanique ou maritime.)
- La *B.C. Biotechnology Alliance* est une association commerciale regroupant des producteurs et des utilisateurs de la biotechnologie. Elle défend les intérêts de l'industrie et offre des services de mise en réseau à l'échelon national et international. (Dix pour cent des services aux membres visent le secteur des pêches en mer et de l'aquaculture.)
- Le *Science Council of British Columbia* réalise des programmes et des activités pour le compte de la Division des sciences et de la technologie :
 - I. *SPARK Oceans* est une initiative du programme SPARK (planification stratégique de la recherche appliquée), qui contribue au développement stratégique des intérêts de l'industrie océanique et des collectivités côtières. Voici quelques exemples de ses activités :
 - le rapport intitulé *Ocean Opportunities for the West Coast of Canada* est à l'origine du processus gouvernemental de détermination des options à prendre en compte en vue de l'établissement d'une politique océanologique en Colombie-Britannique;
 - la planification et la réalisation du symposium bilatéral Canada-Japon sur le Pacifique Nord, qui

est un symposium international sur la gestion et l'utilisation de l'océan Pacifique Nord;

- l'aide à l'établissement d'une initiative de recherche de pointe sur les océans du Canada, qui est un consortium de l'industrie et des milieux scientifiques pour la recherche interdisciplinaire sur les ressources situées à l'intérieur de la zone économique exclusive de 200 milles du Canada.

II. *Technology B.C.* est un programme qui octroie des subventions par un processus concurrentiel et selon le mérite, à des partenariats de recherche auxquels prennent part les milieux industriels et universitaires en vue de travaux de recherche-développement répondant aux besoins de l'industrie. (Dix pour cent des fonds du projet sont consacrés aux technologies marines et sous-marines ainsi qu'aux sciences océaniques et maritimes.)

- L'*Advanced Systems Institute* contribue au perfectionnement des technologies des systèmes et des produits de pointe dans les domaines de la robotique, de l'informatique, des télécommunications, des systèmes intelligents et de la micro-électronique. Il fait appel à des compétences universitaires et industrielles ainsi qu'à des partenariats techniques et décerne des bourses post-doctorales de recherche et industrielles aux étudiants diplômés et au personnel universitaire. (Huit pour cent des activités recevant un soutien financier sont liées à la technologie des océans.)

Loi : Science and Technology Fund Act

Sociétés d'État – La B.C. Ferry Corporation exploite le réseau de traversiers côtiers de la Colombie-Britannique. Ce réseau comprend plus de 40 bateaux desservant 42 ports sur 24 itinéraires.

Loi : Ferry Corporation Act

Estimation des dépenses liées aux océans – 1994-1995	(en milliers de dollars)
Centre maritime international	150
Programme d'aide à la technologie	35
Programme de sensibilisation du public aux sciences	61
Programme de développement et de diversification des pêches	130
Vancouver Island Advanced Technology Centre	37
B.C. Biotechnology Alliance	32
SPARK Oceans (Science Council of British Columbia)	153
Technology B.C. (Science Council of British Columbia)	850
Advanced Systems Institute	280
TOTAL	1 728

8

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières

Le Ministère établit le cadre de planification et de réglementation qui régit l'exploration, l'exploitation et l'utilisation sécuritaires, efficaces et respectueuses de l'environnement de l'énergie et des ressources minières de la province.

D'après des recherches géophysiques, le milieu hauturier de la Colombie-Britannique est très prometteur, mais aucune activité pétrolière ou gazière en mer n'est actuellement menée sur la côte du Pacifique.

Au milieu des années 1980, un vaste examen public sur l'évaluation environnementale des possibilités en matière d'exploration pétrolière en mer a été réalisé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Dans son

rapport, le groupe d'examen n'a signalé aucun obstacle à l'exploration, mais il a recommandé un certain nombre de conditions et d'études scientifiques. Un moratoire d'une durée indéfinie sur l'exploration hauturière est imposé depuis 1989. (Pour de plus amples renseignements, voir l'étude commandée par le Ministère intitulée *Assessment of Progress in Scientific, Technological and Resource Management Issues Related to the 1986 Review of Offshore Petroleum Exploration in British Columbia Waters.*)

Lois : Natural Gas Price Act; Mineral Tenure Act; Mines Act; Mineral Tax Act; Petroleum and Natural Gas Act; Pipeline Act (Également applicables à la gestion, à la réglementation et au recouvrement des recettes tirées de l'exploitation, de l'exploration et de la production énergétiques et minières en mer.)

Estimation des dépenses liées aux océans – 1994-1995

(en milliers de dollars)

Étude intitulée <i>Assessment of Progress in Scientific, Technological and Resource Management Issues Related to the 1986 Review of Offshore Petroleum Exploration in British Columbia Waters</i>	24,9
TOTAL	24,9

REMARQUE : En février 1996, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières et le ministère de l'Emploi et de l'Investissement ont fusionné.

Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs

Le Ministère est responsable de la gestion, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement en Colombie-Britannique. Il est entre autres responsable de la protection, de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques, fauniques, aquatiques, terrestres et atmosphériques de la province; de la gestion et de l'affectation des terres publiques; et de la protection et de la gestion des parcs provinciaux, des aires de loisirs et des réserves écologiques.

Le Ministère est responsable de nombreux aspects de cette gérance dans le cadre de son mandat.

Les rôles liés aux océans sont illustrés dans les domaines de responsabilité suivants :

Protection de l'environnement

La réglementation de la totalité des déversements et des émissions dans la province découlant des opérations municipales, industrielles, minières, agricoles et aquicoles, y compris le rejet des eaux usées des bateaux de plaisance dans les îles du Golfe, les criques, les baies et le détroit de Georgia. (Remarque – Le ministère de la Santé est responsable de la réglementation des systèmes septiques unifamiliaux sur place.)

La prévention de la pollution et la gestion des ressources côtières liées au milieu marin comprennent l'élaboration de critères et d'objectifs de qualité de l'environnement propres à l'endroit; la mise en œuvre d'une entente bilatérale avec l'État de Washington pour l'amélioration de la protection de l'habitat, de la vie aquatique et de la qualité de l'eau dans le bassin de Géorgie; et la surveillance de l'eau, des sédiments et du biote dans le but de déceler les contaminants.

Les études de plans d'eau côtiers précis (non visées par l'*Environmental Assessment Act* de la province) portent sur le bras de mer Burrard, le bras de mer Sechelt, la baie Howe, l'Inlet Saanich et les eaux que se partagent le bassin de Géorgie et Puget Sound.

Les déversements dans le milieu marin : le principe de précaution s'applique également au nettoyage des zones contaminées existantes. Toutes les usines de pâtes et papiers situées sur la côte et à l'intérieur des terres sont assujetties au règlement modifié sur la réduction du volume des effluents liquides des usines de pâtes et papiers (*Amended Pulp Mill and Pulp and Paper Mill Liquid Effluent Control Regulations*), le but étant l'élimination des composés halogénés adsorbables (AOX) dans les effluents des usines de pâtes d'ici 2002.

La gestion des ressources côtières relevant de plusieurs organismes : participation au programme de gestion de l'estuaire du fleuve Fraser; mise en œuvre du processus de planification de la gestion des déchets liquides de façon à s'assurer que la planification à long terme dans les districts régionaux tient compte de l'élimination des déchets liquides municipaux; mise au point d'outils pour lutter contre la contamination de sources non ponctuelles (p. ex., les eaux d'orage, le lessivage des terres cultivées), qui soulève des préoccupations spéciales dans les zones côtières.

Loi : Waste Management Act

Faune

Les oiseaux migrateurs et les mammifères marins : maintien de la diversité et de l'abondance des espèces marines indigènes et des habitats grâce à la collaboration d'Environnement Canada à la gestion des oiseaux aquatiques marins comme les huards, les grèbes, les hérons et les grues. Les compétences du Ministère englobent plus précisément la loutre de mer et les habitats terrestres des oiseaux marins.

Les écosystèmes des terres humides côtières et de l'habitat estuarien, les valeurs et les processus naturels : participation au programme Pacific Coast Venture pour la coordination internationale des organismes privés et gouvernementaux chargés de la protection et de la gestion des terres humides importantes de la côte du Pacifique et des habitats connexes depuis le nord de la Californie jusqu'au nord de la Colombie-Britannique.

La protection de l'habitat estuarien sur toute la côte de la Colombie-Britannique : participation au Programme de conservation des estuaires du Pacifique de concert avec Canards Illimités Canada, Habitat faunique Canada, The Nature Trust of British Columbia, B.C. Lands, le ministère des Pêches et des Océans et Environnement Canada.

Pêches

La pêche sportive dans les eaux de marée : le Ministère, qui a pour mandat de conserver et de gérer les stocks de poisson sauvage et leur habitat, travaille avec le gouvernement fédéral (qui est le principal responsable de la pêche sportive dans les eaux de marée) afin de défendre les intérêts de la province au chapitre de la pêche sportive de qualité dans les eaux de marée.

Le programme de l'habitat du saumon en milieu urbain : composante clé du plan de conservation de l'habitat du saumon de la Colombie-Britannique, ce programme porte sur l'augmentation des pressions exercées sur l'habitat dans le bassin de Géorgie. La priorité est accordée à la protection et au rétablissement de l'habitat du saumon dans les secteurs urbains où l'aménagement, la planification et le contrôle des terres relèvent principalement des administrations locales.

Loi : Wildlife Act (ou pouvoirs délégués à la province en vertu de la Loi sur les pêches fédérale)

Urgences environnementales

La protection du milieu marin et les urgences environnementales : à titre d'organisme responsable en vertu de l'*Emergency Program Act*, le Ministère prend diverses mesures visant à encourager la prévention, la préparation et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et de produits chimiques en mer et à l'intérieur des terres. Quand les déversements d'hydrocarbures en mer ont des incidences qui dépassent les limites de la province, le Ministère collabore avec la Garde côtière canadienne et la Garde côtière américaine, Environnement Canada et d'autres organismes fédéraux et provinciaux.

Voici quelques exemples des nombreuses activités axées sur les urgences maritimes et l'intervention en cas d'urgence environnementale :

- représentation provinciale au sein du groupe d'étude sur les déversements d'hydrocarbures des États-Unis et de la Colombie-Britannique;
- guide de protection et de dépollution des rives (*Shoreline Protection and Cleanup Manual*) pour les plages et les côtes;
- système électronique d'information sur les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures;

- plan d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures en mer;
- stratégie de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en mer;
- atlas des interventions en cas de déversement d'hydrocarbures pour la côte sud-ouest de l'île de Vancouver;
- atlas des ressources côtières et des interventions en cas de déversement d'hydrocarbures pour le sud du détroit de Georgia;
- système d'information géographique informatisé/inventaire multimédia des côtes et système de cartographie du littoral d'après la vulnérabilité aux hydrocarbures et collection intégrée de bandes vidéo sur le littoral.

Loi : Emergency Program Act

Évaluation environnementale

L'atténuation des incidences environnementales et la durabilité économique et sociale comportent un processus d'examen unique applicable à un vaste éventail de projets et d'activités importants, incluant les incidences sociales, culturelles et patrimoniales ainsi que les incidences sur la santé. Parmi les exemples de projets soumis à un examen qui pourraient toucher ou qui touchent au milieu marin, on trouve la fabrication de substances et de produits chimiques, les industries de première transformation des métaux, les industries des produits forestiers, d'autres installations de fabrication, les installations de production d'énergie, l'exploitation pétrolière et gazière en mer, les projets de gestion des déchets liquides des administrations locales, la transformation du poisson, les grands ports et les gares maritimes ainsi que les importants lieux de villégiature où se trouvent des ports de plaisance ou d'autres installations côtières.

Loi : Environmental Assessment Act

Aires protégées

La stratégie sur les aires protégées, qui prévoit l'inclusion de 12 p. 100 du territoire de la province dans un réseau d'aires protégées d'ici l'an 2000 (actuellement 9 p. 100), comprend plus de 70 parcs et 14 réserves écologiques liés au milieu marin.

Lois : Park Act; Ecological Reserve Act

La stratégie sur les aires marines protégées sur la côte canadienne du Pacifique est une initiative conjointe fédérale-provinciale à laquelle prennent part le ministère fédéral des Pêches et des Océans, le Service canadien des parcs et le Service canadien de la faune ainsi que le Bureau de coordination de l'utilisation des terres, B.C. Parks et le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation de la province. Sont réalisées dans le cadre de cette stratégie des activités comme l'élaboration du système

de classification technique pour la détermination et la sélection des aires marines protégées, la sensibilisation du public et des divers intervenants aux questions, aux valeurs et aux avantages liés au milieu marin et à la création d'aires marines protégées et l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées avec la participation des intervenants.

Le programme du patrimoine maritime du Pacifique est un programme quinquennal de partenariat fédéral-provincial en vue de la protection d'un vaste réseau d'aires marines et côtières sur la côte occidentale du Canada. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se sont chacun engagés à consacrer 30 millions de dollars à l'acquisition de terres côtières choisies à des fins de protection. En l'an 2000, les limites d'un nouveau parc national seront établies et les zones restantes seront désignées comme faisant partie d'un réseau élargi de réserves ou de parcs marins écologiques provinciaux.

Le programme d'inventaire des côtes est coordonné par le Bureau de coordination de l'utilisation des terres; il s'agit d'un système multimédia d'information sur les côtes comportant un certain nombre d'applications précises pour la gestion côtière (p. ex., la cartographie de la vulnérabilité du littoral en cas de déversement d'hydrocarbures, la conception d'un cadre des aires marines protégées, l'utilisation des terres côtières et la gestion des ressources). Ce système regroupe des données sur les ressources détenues par les différents organismes. De plus, il accepte plusieurs types de données, relie les données spatiales à l'imagerie vidéo numérique et contient actuellement des inventaires portant sur plus de 50 ressources côtières biophysiques utilisées par l'homme, avec renvois géographiques à des images satellite, des cartes hydrographiques et des cartes topographiques. La conception du système et des applications, ainsi que la réalisation des inventaires des côtes (détroits de Johnstone et de Georgia; côte occidentale de l'île de Vancouver), représentent pour la province un investissement cumulatif de cinq millions de dollars.

Terres

Affectation et gestion des zones riveraines marines et des autres terres publiques : le Ministère peut restreindre l'utilisation des zones riveraines marines aux fins de loisirs et de protection de l'environnement ou autoriser leur utilisation à des fins industrielles, commerciales ou autres. Citons par exemple le transfert, au Ministère, de l'administration et de la surveillance d'un territoire de 202 hectares de la baie Cowichan aux fins de gestion et de conservation de l'estuaire. Mentionnons également l'étude des intérêts relatifs aux ressources côtières, au cours de laquelle on a produit des cartes des zones riveraines depuis la baie Nootka jusqu'à Tofino sur la côte occidentale de l'île de Vancouver; ce document sera utile pour les personnes désireuses d'obtenir un droit d'occupation pour pratiquer

l'aquaculture car il servira à orienter leur choix vers les endroits qui ont le plus de chances d'être approuvés.

Loi : Land Act

Dépenses liées aux océans : aucune estimation

Ministère des Petites entreprises, du Tourisme et de la Culture

Le Ministère appuie les petites entreprises et le développement économique, le tourisme, la culture, les loisirs, le patrimoine et les sports en vue de renforcer les régions et les collectivités.

Tous les services du Ministère participent, à des degrés divers, à des activités et à des initiatives liées aux océans. Les activités touristiques et maritimes sont un élément clé des produits touristiques de la province.

Tourism British Columbia : cet organisme se charge de la commercialisation et de la promotion des divers produits touristiques offerts en Colombie-Britannique, incluant ceux du secteur des océans. Il travaille avec l'industrie touristique en vue d'accroître la part du marché détenue par la province et de concevoir des produits touristiques durables; il participe à la planification des zones côtières et aux processus de gestion, y compris des parcs marins qui constituent des attractions très importantes dans le cadre des activités touristiques de plein air.

Mentionnons quelques questions importantes pour le secteur touristique fondé sur le milieu marin :

- la gestion des stocks de poisson, notamment le saumon coho et le saumon quinnat, a des incidences directes sur le domaine de la pêche sportive en eaux de marée;
- la préservation des organismes marins ainsi que les eaux propres et claires qu'exigent le secteur touristique de plein air en expansion rapide et le sous-secteur de l'observation de la faune aquatique;
- la planification des zones côtières et les utilisations multiples; l'accès approprié des visiteurs et des exploitants touristiques aux ressources marines; la disponibilité de zones d'amarrage et de mouillage pour les bateaux de plaisance; les aires naturelles protégées, les parcs marins et les paysages océaniques.

Loi : Tourism Act

Division du développement communautaire et régional : cette division fournit des services économiques régionaux et donne aux collectivités régionales un accès au gouvernement; par l'entremise des bureaux régionaux, elle réalise des initiatives et des projets fondés sur les priorités en matière de développement économique et de diversification établies par les collectivités. Il n'existe pas de programme consacré uniquement aux projets liés aux océans à l'intention des collectivités côtières.

Division de la culture, des loisirs, du patrimoine et des sports :

La Direction de l'archéologie est chargée de la protection et de la gestion des sites archéologiques, des lieux de sépulture humaine et des sites des épaves.

Loi : Heritage Conservation Act

La Direction des subventions aux collectivités fournit une aide aux projets communautaires liés au tourisme maritime (p. ex., récifs artificiels et projets d'aménagement de petits ports, comme le dragage et l'aménagement de bassins) et aux groupes locaux de recherche et de sauvetage en mer.

Royal British Columbia Museum (RBCM) : le Musée se charge de la collecte, de l'étude, de la garde, de l'exposition et de l'interprétation pour le public des artefacts et

des spécimens ayant trait à l'histoire naturelle et à la civilisation en Colombie-Britannique. Certains programmes touchent à la conservation et à l'interprétation de l'histoire naturelle et de la civilisation dans les zones côtières et en milieu marin (p. ex., écotours de Botanical Beach, de la baie Nootka, de la Bamfield Marine Station, des îles de la Reine-Charlotte et des secteurs du détroit de Johnstone et de la baie Robson); divers projets ayant trait au milieu marin sont réalisés en collaboration avec d'autres ministères provinciaux et avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans.

Loi : Museum Act

Dépenses liées aux océans : aucune estimation

Colombie-Britannique – Annexe I

Sommaire des lois touchant au secteur des océans

12

Lois

Éléments relatifs au secteur des océans

Ministère des Affaires autochtones

Treaty Commission Act

Établit la commission des traités de la Colombie-Britannique, qui facilite la négociation des traités entre une ou plusieurs Premières nations, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Municipal Act

Examine et surveille les pratiques et les procédures financières des administrations locales; assure la planification communautaire.

Growth Strategies Act

Facilite les stratégies de croissance des districts régionaux ayant trait aux questions de croissance urbaine et de changement communautaire; coordonne la participation du gouvernement provincial à l'élaboration de ces stratégies.

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation

Provincial Fisheries Act

Délivre des permis et des licences pour l'aquaculture commerciale et la récolte du varech et des huîtres sauvages, ainsi que pour les acheteurs, les transformateurs et les vendeurs de poisson.

Fish Inspection Act

Établit les normes de qualité applicables aux produits de poisson vendus dans la province ainsi que les exigences en matière d'étiquetage et d'emballage et les normes pour les installations de transformation du poisson.

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (suite)

<i>Farm Practices Protection Act</i> (en instance pour l'aquaculture)	Confèrera aux agriculteurs le droit à l'exploitation agricole conformément aux règlements municipaux sur les nuisances dans les municipalités; renfermera des dispositions relatives à la planification de l'aquaculture au niveau des administrations locales.
--	---

Ministère de l'Emploi et de l'Investissement

<i>Science and Technology Fund Act</i>	Fournit une aide financière aux initiatives scientifiques et technologiques dans la province.
<i>Ferry Corporation Act</i>	Fournit des services de traversier dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique.

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières

<i>Natural Gas Price Act</i>	Autorise les recettes tirées de la production de pétrole et de gaz naturel.
<i>Mineral Tenure Act</i>	Établit des droits de location pour l'extraction minière.
<i>Mines Act</i>	Autorise la réglementation des activités minières.
<i>Mineral Tax Act</i>	Autorise les recettes tirées de la production minière.
<i>Petroleum and Natural Gas Act</i>	Autorise les redevances, les taxes à la production de propriété franche, et la réglementation de l'occupation, du forage, de la production et des usines.
<i>Pipeline Act</i>	Autorise la réglementation des pipelines et des installations.

Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs

<i>Waste Management Act</i>	Réglemente les déversements de contaminants ayant des incidences sur l'environnement marin.
<i>Wildlife Act</i>	Assure la conservation et la gestion des stocks de poisson sauvage pour la pêche sportive et de l'habitat du poisson.
<i>Loi sur les pêches (loi fédérale)</i>	(Pouvoirs délégués à la province pour la gestion conjointe de la pêche sportive dans les eaux de marée.)
<i>Emergency Program Act</i>	Prévoit la préparation et l'intervention en cas d'urgence environnementale et de catastrophe naturelle.
<i>Environmental Assessment Act</i>	Atténue les incidences environnementales au moyen d'un processus d'examen et d'évaluation des projets importants.
<i>Park Act</i>	Crée et élargit un réseau provincial d'aires terrestres, d'aires marines et d'aires d'eau douce protégées.
<i>Ecological Reserve Act</i>	Voir <i>Park Act</i> .
<i>Land Act</i>	Affecte, gère et met en réserve des terres publiques, par exemple les zones riveraines marines et les zones estuariennes.

Lois**Éléments relatifs au secteur des océans****Ministère des Petites entreprises, du Tourisme et de la Culture**

<i>Tourism Act</i>	Effectue des recherches sur le tourisme; surveille les services et l'établissement des normes; s'occupe du développement de l'industrie et de la planification de l'utilisation des terres et des ressources, de la commercialisation et de la promotion, de l'éducation et des services aux visiteurs.
<i>Heritage Conservation Act</i>	Encourage et facilite la conservation du patrimoine; assure la protection et la gestion des ressources patrimoniales par la province, les administrations locales et les Premières nations.
<i>Museum Act</i>	S'occupe de l'acquisition et du soin des collections muséales ainsi que de la diffusion des connaissances sur l'histoire naturelle et culturelle de la Colombie-Britannique.

Colombie-Britannique – Annexe II

Sommaire des fonds affectés à des activités océaniques

14

Ministère ou organisme de la Colombie-Britannique	Soutien des activités (en milliers de dollars)
Bureau de coordination de l'utilisation des terres	1 025
Ministère des Affaires autochtones	Aucune estimation
Ministère des Affaires municipales et du Logement	14
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation	5 700
Ministère de l'Emploi et de l'Investissement	1 728
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières	25
Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs	Aucune estimation
Ministère des Petites entreprises, du Tourisme et de la Culture	Aucune estimation
TOTAL	8 492

GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES OCÉANIQUES DU YUKON COMPRENNENT LA MER DE BEAUFORT AU LARGE DU VERSANT NORD DU TERRITOIRE. ACTUELLEMENT, LE GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON N'A AUCUNE RESPONSABILITÉ PRÉVUE PAR LA LOI OU AUTRE RESPONSABILITÉ DIRECTE EN MATIÈRE DE GESTION RELATIVEMENT AU SECTEUR DES OCÉANS.

Le versant Nord (assise territoriale) du Yukon adjacent à la mer de Beaufort fait partie de la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit¹ établie en vertu de la loi fédérale de mise en œuvre. Cette région comprend un parc fédéral (Ivvavik) et un parc territorial (île Herschel), qui est une terre territoriale extracôtière située dans la mer de Beaufort. Mis à part ce parc territorial, toutes les terres appartiennent à l'État canadien, qui demeure responsable de la gestion des terres et des eaux. Le Yukon est représenté au sein du Comité d'étude des répercussions environnementales et du Bureau d'examen des répercussions environnementales établis en vertu de la loi de mise en œuvre. La fonction d'étude et d'examen des incidences environnementales s'étend aux secteurs extracôtiers de la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit pour ce qui est de la protection de la faune et de l'habitat faunique ainsi que des répercussions sur l'exploitation de la faune par les Inuvialuit.

Le Yukon participe à la gestion de l'ours blanc, y compris l'allocation et la chasse dans les secteurs extracôtiers du

versant Nord. De plus, il est membre de l'équipe régionale des interventions d'urgence chargée de la coordination des activités en cas de déversement d'hydrocarbures en mer et des opérations de dépollution.

Aux termes de l'entente sur le pétrole et le gaz du Nord qui sera bientôt conclue, le Yukon participera à la gestion de l'exploitation pétrolière et gazière en mer en collaboration avec le gouvernement fédéral trois ans après l'entrée en vigueur de l'entente.

À part le pétrole et le gaz naturel, les activités de développement et les activités industrielles en mer sont, pour le moment, très restreintes dans la région arctique du Yukon. Cependant, avec le transfert de programmes de type provincial au gouvernement territorial, la participation et les responsabilités du gouvernement du Yukon en ce qui concerne le milieu hauturier augmenteront vraisemblablement.

¹ La revendication de l'Arctique de l'Ouest : Convention définitive des Inuvialuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1984.

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

- L'océan Arctique canadien est très vaste. Il s'étend de la mer de Beaufort à l'ouest, jusqu'à la baie de Baffin et au détroit de Davis à l'est, et du nord de l'île d'Ellesmere jusqu'à la baie d'Hudson et à la baie James au sud. Le littoral couvre 160 000 kilomètres, soit plus du double de la côte du Pacifique et de la côte de l'Atlantique combinées.
- Trente-et-une collectivités des Territoires du Nord-Ouest sont situées près des eaux côtières.
- Toutes les zones côtières des Territoires du Nord-Ouest ont été désignées comme faisant partie du Nunavut² ou des zones visées par le règlement des revendications territoriales des Inuvialuit.

² *Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Tungavik, Ottawa, 1993. ISBN 0-662-20725-4

GOUVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Ministère des Affaires communautaires et du Procureur général

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES ET DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE PARTICIPE À LA PROTECTION DU MILIEU MARIN, PRINCIPALEMENT SUR LE PLAN DES MESURES DE CONTRÔLE DU DÉVELOPPEMENT.

Le Ministère a pour mandat d'appliquer de façon intégrée les divers règlements et lois ayant trait à la planification de l'utilisation des terres et à la croissance durable de la province. Voici les programmes et les processus généraux dont il se sert pour s'acquitter de ce mandat :

1. Règlement sur les zones côtières

Le règlement sur les zones côtières a des répercussions sur le secteur des océans du fait qu'il exige des marges de recul pour la construction, le développement progressif ainsi que des zones tampons dans la région côtière.

2. Programme de subventions d'infrastructure Canada-Île-du-Prince-Édouard

Le Programme, qui met l'accent sur les travaux d'immobilisations, vise actuellement la construction de nouveaux réseaux centraux d'égouts et l'amélioration des réseaux existants dans les collectivités de la province.

Loi : Planning Act

Ministère des Pêches et de l'Environnement

Le Ministère contribue à un certain nombre de secteurs et d'activités ayant trait au milieu marin. En règle générale, son mandat en ce qui concerne les questions reliées aux océans consiste à maintenir et à améliorer la qualité des eaux de surface à l'Île-du-Prince-Édouard. Pour s'acquitter de son mandat, le Ministère reconnaît qu'il doit veiller à la gestion durable des ressources aquatiques de l'Île-du-Prince-Édouard, laquelle doit se faire dans un contexte écosystémique global.

Le Ministère assume les responsabilités suivantes relativement au secteur des océans :

- représenter les intérêts de l'industrie de la pêche et de la province dans le cadre des consultations sur la gestion des pêches;
- contribuer au développement de nouvelles possibilités de pêche en mer;
- mener des programmes et fournir une aide à l'expansion accrue de l'aquaculture;

- aider le secteur de la transformation des produits de la mer à déterminer et à exploiter de nouvelles occasions d'affaires et de nouveaux débouchés;
- maintenir des liens avec l'industrie de la pêche de l'Île-du-Prince-Édouard par l'intermédiaire des organismes représentant la province pour toutes les questions relatives aux pêches;
- appliquer la loi sur les pêches et la loi sur l'inspection du poisson de la province.

Voici une liste des programmes et des processus généraux utilisés par le Ministère pour s'acquitter de ce mandat :

1. Programme de surveillance des bassins hydrographiques et du milieu marin

Le Ministère mène un programme de contrôle périodique en vue d'examiner la qualité des eaux douces et des eaux estuariennes dans divers bassins hydrographiques de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce travail s'effectue en grande partie dans les secteurs où l'on soupçonne des problèmes de qualité de l'eau.

2. Processus d'évaluation des incidences environnementales

Le Ministère a recours à un processus d'évaluation des incidences environnementales pour examiner les répercussions des entreprises de petite et de grande envergures dans la province. Toute activité inscrite sur la liste des entreprises visées doit être déclarée au Ministère. On trouve sur cette liste des activités comme la construction routière, le développement industriel et les usines de transformation.

3. Programme de délivrance de permis de modification des cours d'eau

Le Ministère mène un programme actif de délivrance de permis de modification des cours d'eau qui englobe les eaux douces et les eaux marines de même que la bande de terre de dix mètres adjacente aux cours d'eau. Des permis sont exigés lorsque des modifications doivent être apportées à un cours d'eau, ce qui inclut les activités de dragage lorsque les déblais de dragage doivent être déversés sur terre.

4. *Rejet des effluents municipaux et industriels*

Le Ministère mène un programme actif de délivrance de permis afin d'assurer le respect des exigences réglementaires de l'*Environmental Protection Act*, qui interdit les rejets dans les plans d'eau sans un permis.

5. *Programme de contrôle des bassins indicateurs*

Dans le cadre de ce programme de contrôle périodique, on analyse des échantillons d'eau prélevés dans les eaux douces, les eaux souterraines et les eaux marines. L'objectif est d'obtenir des données à long terme sur la qualité de l'eau dans les bassins.

6. *Zones marines protégées*

Actuellement, il n'y a pas de zone marine protégée à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Ministère a fait part de son désir d'établir des zones du genre dans la province et a entrepris des efforts de coordination à cette fin.

7. *Intervention en cas d'urgence environnementale*

Le Ministère mène un programme actif d'intervention en cas d'urgence environnementale coordonné de concert avec Environnement Canada. En règle générale, le programme d'intervention ministériel entre en jeu en cas de plaintes à propos de problèmes terrestres. Il peut arriver que des zones marines soient concernées si le problème se pose près d'un environnement aquatique et si des rejets ou des déversements dans les eaux sont prévus. Dans ces cas, il n'est pas rare que l'on fasse appel à la Garde côtière, dont les fonctions régulières en matière d'intervention en cas d'urgence comprennent les problèmes de déversement en mer.

8. *Évaluation des plaintes et protection des ressources*

Le Ministère donne suite aux plaintes portant sur les zones côtières et encourage la protection des ressources, notamment lorsque la qualité de l'eau et la modification de l'habitat entrent en jeu.

9. *Accès aux dunes et aux plages*

L'*Environmental Protection Act* impose des restrictions à l'accès des véhicules automobiles aux dunes et aux plages. Le Ministère participe au processus d'autorisation d'accès et à l'application des dispositions de la loi concernant l'accès à ces endroits.

10. *Exploitation du sable de plage*

On utilise le sable des plages de l'Île-du-Prince-Édouard pour la fabrication du ciment. L'extraction du sable s'effectue sur des plages particulières, en règle générale dans la

zone intertidale et parfois, dans la zone infratidale côtière. Le Ministère administre un système de permis et participe à l'application des règlements régissant cette activité.

11. *Comité consultatif régional sur l'immersion de déchets en mer*

Le Ministère est membre du Comité consultatif régional sur l'immersion de déchets en mer et examine les demandes de permis d'immersion en mer à l'Île-du-Prince-Édouard. Les observations sont communiquées au président du Comité consultatif.

12. *Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques*

Le Ministère, en coopération avec Environnement Canada, prélève et analyse des échantillons d'eau utilisés par Environnement Canada et par le ministère fédéral des Pêches et des Océans en vue de classer les zones de croissance des mollusques à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Ministère est membre du comité de classification des zones de croissance des mollusques de l'Atlantique, qui examine les données de contrôle et les enquêtes sanitaires en vue de formuler des recommandations concernant la classification bactérienne des mollusques.

13. *Programme de produits d'essai*

Le Programme fournit une aide aux transformateurs de produits de la mer en vue de la mise au point de produits nouveaux et améliorés qui sont mis à l'essai sur le marché.

14. *Programme d'utilisation des produits*

Le Programme encourage la diversification et la mise au point de produits dans le but d'accroître l'offre de produits de la mer à valeur ajoutée à l'Île-du-Prince-Édouard.

15. *Programme d'avancement de la technologie de la pêche*

Le Programme aide les pêcheurs innovateurs à se tenir au courant des progrès techniques relatifs aux bateaux, aux engins de pêche et aux méthodes de pêche au moyen de l'évaluation des concepts prometteurs ayant trait à l'expansion de la pêche.

16. *Initiative de développement de la technologie aquicole*

L'Initiative encourage les exploitants aquicoles privés à mettre au point ou à adopter des techniques ou des équipements nouveaux dans le but d'accroître la production, de réduire les coûts de production ou d'augmenter d'une autre façon leurs gains grâce à une production plus efficace; à diversifier leur production au moyen d'espèces nouvelles approuvées; ou à rendre l'aquaculture davantage acceptable sur le plan environnemental.

17. Initiative de mise en valeur des entreprises aquicoles

L'Initiative encourage et accélère le développement du secteur aquicole grâce à l'augmentation de la production et à la diversification, en incitant le secteur privé à investir dans ce domaine et en contribuant à la création d'emplois dans le secteur aquicole.

18. Planification stratégique du marché dans le secteur des pêches*

Cette mesure aide les groupes de pêcheurs commerciaux et de l'industrie aquicole à se positionner dans le contexte économique changeant.

19. Développement des ressources humaines et amélioration de la qualité dans les pêches*

Cette activité vise à accroître la compétitivité des ressources primaires sur la scène économique mondiale

grâce à l'amélioration des compétences sur les plans commercial, technologique et qualitatif.

20. Possibilités stratégiques dans les pêches*

Cette activité vise à aider les secteurs des ressources primaires à faire concurrence sur la scène économique mondiale en profitant des possibilités stratégiques dès qu'elles se présentent.

21. Programme de gestion intégrée des ressources*

Le Programme met au point les outils nécessaires à l'intégration des objectifs économiques et environnementaux à la planification de l'exploitation des ressources primaires.

* Activités réalisées dans le cadre de l'accord Canada-Île-du-Prince-Édouard sur le développement des ressources primaires.

Lois : Environmental Protection Act; Fish Inspection Act; Fisheries Act

Île-du-Prince-Édouard – Annexe I

Sommaire des lois touchant au secteur des océans

Lois

Éléments relatifs au secteur des océans

Ministère des Affaires communautaires et du Procureur général

Planning Act

Prévoit la planification et l'élaboration de politiques concernant entre autres les plans d'eau (les lacs, les rivières, les ruisseaux, les océans ou autres) et les zones côtières, et la cartographie du littoral.

Ministère des Pêches et de l'Environnement

Environmental Protection Act

Encourage la protection, la mise en valeur et l'utilisation prudente de l'environnement tout en reconnaissant entre autres l'intégrité des écosystèmes, le principe du développement durable, le processus d'évaluation environnementale et la responsabilité des utilisateurs d'assumer les coûts de leurs actions.

Fish Inspection Act

Autorise la province à mettre en œuvre des règlements visant à s'assurer que les produits de la mer sont achetés, transformés et commercialisés dans des conditions salubres et établit les normes obligatoires en ce qui concerne les installations utilisées pour ces activités.

Fisheries Act

Prévoit la délivrance de permis à tous les acheteurs et transformateurs de poisson et de produits de poisson dans la province.

Île-du-Prince-Édouard – Annexe II

Sommaire des fonds affectés à des activités océaniques (Prévisions de 1995-1996)

Ministère ou organisme de l'Île-du-Prince-Édouard	Soutien des activités (en milliers de dollars)
Ministère des Affaires communautaires et du Procureur général	50 *
Ministère des Pêches et de l'Environnement	2 560
Ressources environnementales	646
TOTAL	3 256

* Ne sont pas inclus les 12 millions de dollars du programme de deux ans pour la construction et la modernisation des réseaux d'égout centraux dans les collectivités de la province.

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Commission de la santé et de la sécurité au travail et de l'indemnisation

Mission

LA MISSION DE LA COMMISSION COMPORTE TROIS VOILETS : PROMOUVOIR ACTIVEMENT LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES MALADIES ET DES ACCIDENTS AU TRAVAIL; FOURNIR DES SERVICES D'ASSURANCE ET DES SERVICES CONNEXES AUX EMPLOYEURS; ASSURER LA RÉHABILITATION PROMPTE, EFFICACE ET EFFICIENTE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS, Y COMPRIS L'INDEMNISATION ET LES SERVICES MÉDICAUX ET PROFESSIONNELS REQUIS.

a) *Application de la loi dans l'industrie marine*

La Commission est une société d'État qui fournit des services de prévention, d'assurance et de réhabilitation. Elle dispense des cours et fournit de l'information sur des questions relatives à la santé et à la sécurité. De plus, elle est responsable de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, qui s'applique aux employeurs et aux travailleurs sur le territoire de la province. La Commission offre également un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux travailleurs et aux employeurs en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. L'obligation de participer à ce régime s'étend aux employeurs œuvrant dans les secteurs réglementés par les gouvernements fédéral et provincial. Les travailleurs qui ont été victimes d'un accident du travail reçoivent une aide à la réhabilitation dans le cadre d'un éventail de programmes menés par la Commission. Le Centre de rééducation professionnelle est une installation importante qui fournit des services d'évaluation, de physiothérapie et d'ergothérapie à tous les secteurs de l'industrie.

Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick

Mandat

Maintenir l'infrastructure de l'information sur les terres du Nouveau-Brunswick. Exploiter le service d'information sur les biens immeubles de la province. Exploiter le service d'enregistrement des biens personnels du Nouveau-Brunswick. Évaluer la totalité des terres, des constructions et des améliorations pour le régime d'impôt foncier de la province à l'aide du système d'évaluation et du régime fiscal de la province et fournir des produits et des services d'information sur les terres au public.

a) *Programme de cartographie côtière*

La technologie de pointe de l'orthophotographie numérique permettra l'ajout de couches thématiques sur la photographie de base ainsi que l'incorporation des séries de cartes cadastrales existantes de la province, à l'échelle 1 : 10 000, qui pourront être superposées sur la photographie de base. Les cartes regrouperont des photographies aériennes de toutes les terres côtières et l'on obtiendra ainsi une orthophotographie numérique complète des côtes du Nouveau-Brunswick. Toutes les caractéristiques terrestres du littoral seront identifiées et délimitées.

b) *Registre des terres submergées*

Les terres situées sous la laisse de haute mer, habituellement appelées les terres submergées, sont des terres publiques provinciales. Actuellement, la cartographie à l'échelle provinciale est effectuée au niveau des comtés. Cette façon de faire soulève certaines questions quant aux limites territoriales de la province au-delà de la côte. La baie de Fundy est située entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, mais aucune limite n'est clairement établie entre les deux provinces. Actuellement, les terres submergées sont enregistrées à titre de terres publiques, mais en vertu des nouvelles dispositions législatives en cours d'élaboration, toutes les terres seront inscrites dans un registre central et non dans un registre par comté.

Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural

Énoncé de mission

Fournir une orientation et mettre à profit les connaissances dans le but de faciliter le développement et de créer des richesses au Nouveau-Brunswick. À cette fin, le Ministère veille au développement d'une industrie agro-alimentaire compétitive et durable. De plus, il encourage l'esprit d'entreprise en vue de créer des emplois et d'accroître les niveaux de revenu dans les milieux ruraux au Nouveau-Brunswick.

a) Gestion des engrais organiques

Les lignes directrices concernant la gestion des engrais organiques au Nouveau-Brunswick décrivent une approche en deux volets visant à réduire les conflits en milieu rural grâce à l'utilisation appropriée des terres et à une bonne gestion des engrais organiques. Ce document renferme des normes relatives aux terres à respecter pour choisir l'emplacement des installations destinées au bétail ou pour agrandir les installations existantes. Ces normes permettent de s'assurer que chaque exploitation dispose de terres suffisantes (propriété ou location) pour le recyclage des nutriments du fumier et qu'une distance raisonnable est maintenue entre les voisins afin de réduire les différends liés aux divers désagréments. On y trouve également des solutions de rechange pratiques pour l'entreposage et l'utilisation du fumier, dans le but d'aider les producteurs à réduire davantage les risques de nuisance due aux odeurs et les problèmes environnementaux, y compris les sources terrestres de pollution du milieu marin.

b) Protection et gestion des terres endiguées

Le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick est responsable de la protection de 15 000 hectares de terres endiguées dans les comtés de Westmorland et d'Albert. Son mandat principal consiste à assurer l'intégrité des digues, des barrages et des autres ouvrages qui sont nécessaires pour empêcher que ces terres ne soient inondées par les eaux de marée de la baie de Fundy. Le Ministère est également responsable de la gestion des eaux dans ces régions. La principale utilisation des terres est l'agriculture, mais d'autres partenaires, tels que les municipalités et les organismes de protection de la faune aquatique et terrestre, défendent des intérêts différents et parfois conflictuels relativement à ces ressources.

Ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail

Énoncé de mission

Le Ministère offre et fait connaître aux Néo-Brunswickois des possibilités d'acquérir une autonomie grâce à un processus d'apprentissage permanent de qualité. Il contribue à un environnement sécuritaire, sûr, équitable, productif et englobant dans lequel la population peut apprendre, travailler et vivre mieux.

Le Ministère mène des programmes qui permettent d'accroître l'employabilité et la formation dans divers domaines. Bien que les programmes ne visent pas exclusivement les questions relatives au secteur des océans, des ressources ministérielles sont consacrées aux particuliers et aux industries œuvrant dans ce domaine.

a) Direction des programmes d'emploi

Un certain nombre de programmes de développement de l'emploi encouragent la création d'emplois, tant temporaires que permanents. Des services de reconversion de la main-d'œuvre fournissent un soutien et des services de coordination qui ont pour but d'aider la population active et l'industrie à s'adapter aux changements et à gérer les déséquilibres sur le marché du travail. Bien que ces programmes ne s'adressent pas exclusivement au secteur des océans, ils visent certains des particuliers et des industries évoluant dans ce domaine.

b) Services éducatifs

Le Ministère est responsable de la mise en place et de la réalisation des programmes postsecondaires non universitaires. Il offre ces programmes compte tenu des besoins de la population de la province. Le cours de technicien en aquaculture et la formation en mécanique navale ainsi qu'en technologie marine comptent parmi les programmes offerts par le Ministère par l'intermédiaire des collèges communautaires qui répondent aux besoins en éducation liés au secteur des océans.

Ministère de l'Environnement

Mandat

Le Ministère a pour mandat d'assurer un leadership en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, contribuant ainsi à la durabilité environnementale, sociale et économique du Nouveau-Brunswick pour les générations actuelle et futures.

**a) Interaction de l'aquaculture
et de l'environnement**

La surveillance de l'aquaculture en eau douce et l'élimination des déchets de poisson provenant des installations de production terrestres comptent parmi les activités supervisées par la Direction de l'évaluation environnementale. La Direction de l'évaluation et des approbations surveille et régleme l'introduction d'espèces, la culture du persil de mer, l'entreposage sur la côte ainsi que sur terre des matériaux dragués et se charge de l'approbation des propositions relatives aux marais salés.

b) Inspection des eaux d'égout municipales

La Section des services municipaux se charge des approbations relatives à la construction et à l'exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout privés et municipaux. Elle fournit également une aide financière aux municipalités du Nouveau-Brunswick pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'installations de collecte et de traitement des eaux usées. Une surveillance des installations municipales de traitement des eaux usées est effectuée, les étangs de stabilisation sont inspectés et des échantillons y sont prélevés.

c) Planification d'urgence en cas de déversement en mer

À l'exception des déversements qui se produisent aux installations fédérales situées au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Environnement assume le rôle d'organisme d'intervention responsable en cas de déversement terrestre, incluant aussi les déversements qui ont des répercussions sur les eaux marines. Le Ministère est donc tenu d'examiner et de surveiller les incidents, de prendre les premières mesures d'intervention au besoin et de veiller à ce que le pollueur respecte les dispositions législatives applicables et accepte la responsabilité des opérations de dépollution. De plus, il doit avertir les organismes-ressources gouvernementaux et coordonner leurs activités, assurer la communication d'informations exactes au public et aux médias et recueillir et conserver tous les renseignements nécessaires pour le recouvrement futur des coûts ou en vue de poursuites.

Dans les cas de déversements, sur le littoral ou en mer, attribuables à des navires ou à des activités de déchargement aux installations pétrolières, le Ministère assume les fonctions d'organisme-ressource en participant à l'équipe régionale des interventions d'urgence. À ce titre, il est tenu de fournir des ressources humaines en vue de la participation à une équipe d'évaluation du littoral et à l'équipe régionale des interventions d'urgence. De plus, il désigne des aires d'entreposage et d'élimination et précise les procédures à suivre relativement aux matières contaminées. Il fournit aussi des renseignements et assure des communications à l'échelon local avec le public et, enfin, demande à d'autres organismes provinciaux, tels les ministères des Transports, de la Santé et des Services communautaires, des Ressources naturelles et de l'Énergie, de participer aux travaux de l'équipe régionale des interventions d'urgence.

d) Coopération internationale en mer

Dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives, comme le Programme d'action mondial, le Plan d'action national et le Plan d'action régional, le Ministère participe activement aux mesures de coopération internationale dans les affaires maritimes et envisage d'autres mesures dans ce domaine. En vertu des dispositions de la *Loi sur les océans* relatives aux zones côtières, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent harmoniser leurs efforts. En tant que membre d'un conseil international préoccupé par la gestion du golfe du Maine, le Ministère examine aussi actuellement la création de liens de coopération visant à encourager une gestion similaire du golfe du Saint-Laurent et contribue aux démarches effectuées dans ce but.

Ministère de la Santé et des Services communautaires

Mandat

Le Ministère veille au bien-être des Néo-Brunswickois.

a) Surveillance des fosses septiques domestiques

En vertu de la *Loi sur la santé*, le Ministère réglemente les systèmes privés d'élimination des eaux usées sur place de même que les installations commerciales plus importantes. La tâche principale du service de santé publique consiste à vérifier le fonctionnement efficace des fosses septiques. Les propriétaires doivent demander au Ministère un permis pour l'installation d'une fosse septique. Sur réception de la demande, un inspecteur se rend sur place et effectue des tests pour déterminer le type de fosse convenant le mieux à l'endroit. Lorsque le permis d'installation est accordé, un installateur accrédité installe la fosse, laquelle fait l'objet d'une dernière inspection avant d'être recouverte, et elle ne pourra être utilisée que si l'inspecteur donne son approbation. L'inspecteur peut également être appelé à appliquer des normes de qualité en cas de plainte concernant un système d'évacuation sur place déjà installé.

b) Évaluation des eaux servant aux loisirs

En règle générale, le service de santé publique s'intéresse à la qualité de l'eau potable et des eaux servant aux loisirs. En plus de ne pas être contaminée par les bactéries, l'eau potable devrait être sapide et n'avoir aucun goût ni odeur désagréable. Le service de santé publique est responsable du contrôle des résultats de l'examen des échantillons et du suivi lorsque des cas de contamination par les coliformes sont décelés. Les mesures de suivi comprennent une enquête, des mesures correctives et, lorsque le risque est grand, l'émission d'un avis de faire bouillir l'eau ou l'interdiction d'accès aux eaux servant aux loisirs.

Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation

Mission

Le Ministère joue un rôle de chef de file au chapitre du développement de municipalités viables, dynamiques et durables et de l'amélioration de la qualité de la vie des collectivités et des particuliers. À cette fin, il encourage les partenariats efficaces, mène des programmes et fournit des services qui permettent aux particuliers de vivre une vie active, productive et autonome, ce qui contribue à leur donner un grand sentiment de fierté et d'identité.

a) Planification d'urgence en cas de déversement en mer

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Nouveau-Brunswick, qui relève des Services de l'habitation et de la sécurité publique, fait partie d'un comité multi-ministériel qui élabore des plans et des procédures d'intervention en cas d'urgence à la suite de déversements de matières dangereuses sur la terre, dans l'atmosphère ou dans les eaux, qui risquent de mettre en danger le public ou l'environnement. Les représentants de l'OMU, du ministère de l'Environnement, du ministère des Pêches et de l'Aquaculture, de l'industrie privée, de la Garde côtière canadienne et d'Environnement Canada ont élaboré le plan d'intervention d'urgence en cas de pollution marine applicable pour lequel la province est l'organisme gouvernemental responsable. Il y est prévu que le ministère provincial de l'Environnement coordonne les mesures d'intervention en cas de déversement et l'OMU assure la sécurité du public.

Si un ministère fédéral est l'organisme responsable en cas de déversement, les ministères et organismes provinciaux (Environnement, Pêches et Aquaculture, OMU) deviennent les organismes-ressources. Les gouvernements fédéral et provincial participent à un programme national d'exercices et au Plan d'urgence bilatéral Canada-États-Unis en cas de pollution des eaux.

b) Planification de l'utilisation des terres côtières

Dans sa réponse au rapport de la Commission sur l'utilisation des terres et l'environnement rural, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait savoir que l'élaboration d'une politique provinciale sur l'utilisation des terres pour la gestion des terres côtières serait considérée comme hautement prioritaire. Le ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation a été désigné organisme responsable de l'élaboration de cette politique, qui établit le cadre d'administration et de mise en œuvre de la gestion des terres côtières.

Un comité a terminé ses travaux, qui ont porté sur des questions telles que la contamination des mollusques et des crustacés par des sources terrestres non ponctuelles; la protection des marais salés, des plages, des dunes, des sites aquicoles et de l'accès du public au littoral; la protection des aires naturelles et culturelles; l'utilisation des terres endiguées; les véhicules motorisés sur les plages; la cartographie et les exigences de la base de données; et les emplacements industriels.

c) Archéologie sous-marine

La Direction des services archéologiques a pour mandat de jouer un rôle de chef de file dans la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique du Nouveau-Brunswick. Un permis est exigé pour

effectuer de l'exploration, des fouilles et de la prospection archéologique et pour monter des collections. Les épaves historiques sont considérées comme des ressources archéologiques. Il se peut que les sites des épaves soient désignés lieux protégés en vertu de la *Loi sur la protection des lieux historiques* qui est actuellement à l'étude.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture

Énoncé de mission

La mission principale du Ministère consiste à contribuer au développement d'une industrie de la pêche et de l'aquaculture axée sur un marché et qui s'appuie sur des principes solides sur le plan commercial et sur celui de la santé publique et de l'environnement. Les activités du Ministère visent à aider la province à profiter au maximum des avantages économiques à long terme offerts par ses ressources. Sa clientèle comprend les pêcheurs côtiers, semi-hauturiers et hauturiers, les aquaculteurs, les transformateurs de poissons de même que les grossistes et les détaillants de produits de la mer.

a) Soutien financier au développement des pêches

Le Ministère fournit une aide financière au moyen de prêts directs aux pêcheurs pour l'achat et l'exploitation de bateaux et d'équipement de pêche. Il coordonne et met en œuvre l'entente fédérale-provinciale et des fonds divers. Dans le cadre de l'entente de coopération sur la diversification économique, une aide financière est offerte pour les projets qui ne peuvent recevoir une aide financière suffisante des sources traditionnelles, par exemple l'exploitation des espèces sous-exploitées dans les pêches traditionnelles. L'aide financière vise les projets relatifs aux produits à valeur ajoutée de même que les initiatives nouvelles de création d'emplois et de diversification de l'industrie.

b) Expansion et gestion de l'aquaculture côtière

L'exploitation d'autres espèces dans le secteur aquicole est un élément essentiel de la diversification. Le Ministère participe à la promotion, à l'évaluation et à la surveillance de projets ayant pour but la mise au point des méthodes d'élevage d'espèces sélectionnées et l'accélération de leur commercialisation

c) École des pêches du Nouveau-Brunswick

Située à Caraquet, l'École des pêches du Nouveau-Brunswick a été fondée dans le but de moderniser la pêche traditionnelle. L'école a pour mandat de fournir aux pêcheurs les connaissances dont ils ont besoin pour travailler de façon sécuritaire en mer, accroître leurs compétences en matière de pêche, augmenter leur productivité

et s'adapter aux nouvelles technologies et techniques de pêche. L'école offre également des programmes de formation et de perfectionnement à l'intention des personnes œuvrant dans les secteurs de la transformation du poisson et de l'aquaculture.

d) Politique des pêches, planification et gestion des ressources

L'équipe de gestion des ressources de la Direction s'occupe des questions liées aux ressources dans les secteurs des pêches traditionnelles, des pêches commerciales et des pêches nouvelles. L'équipe offre des conseils au MPO et à l'industrie au sujet de la gestion, de l'allocation, de la stratégie et de la protection de l'habitat. Elle établit les positions de la province sur l'utilisation des ressources marines et défend ces positions aux réunions des comités fédéraux-provinciaux chargés de coordonner le partage des ressources entre les groupes d'utilisateurs dans la région de l'Atlantique. Comme la plupart des organisations concernées par les questions relatives à la gestion des ressources, la Direction s'intéresse à la mise au point de systèmes de gestion intégrée s'appuyant sur une approche écosystémique. L'équipe de planification dresse des plans stratégiques, établit des positions et élabore des stratégies qui orientent les efforts ministériels dans tous les domaines du développement des pêches et de l'aquaculture.

e) Inspection et infrastructure des pêches et des usines de transformation

Le Programme des services à l'industrie et de l'inspection fournit des services d'inspection pour la réglementation des secteurs de la transformation du poisson, de la vente au détail du poisson et de l'aquaculture. Ses objectifs consistent à aider l'industrie de la pêche et l'industrie aquicole à mettre au point et à adopter des technologies améliorées permettant ainsi d'accroître la sécurité, l'efficacité et la productivité et à administrer les programmes d'infrastructure du Ministère.

f) Aquarium et Centre marin

L'Aquarium et le Centre marin de Shippagan sont devenus un centre de recherche pour l'expansion de l'aquaculture sur la côte est du Nouveau-Brunswick. L'Aquarium a une double mission : éduquer le public et l'informer sur la diversité de la faune aquatique dans l'Est du Canada et participer activement à l'expansion de l'industrie aquicole du Nouveau-Brunswick.

g) Commercialisation et promotion des pêches

Le Ministère cherche continuellement à élargir la part du marché de la province pour que celle-ci profite pleinement des nouveaux débouchés. Les efforts visent les marchés qui sont prometteurs pour les produits du Nouveau-Brunswick et qui ouvrent les portes aux marchés des pays voisins. Outre les initiatives de développement de nouveaux

marchés, le Ministère travaille constamment en étroite collaboration avec l'industrie afin de fournir un soutien technique et publicitaire dans tous les secteurs de la commercialisation.

h) Mise en œuvre du développement durable

Dans le cadre de ce programme mis sur pied en 1992, des groupes de travail établis en fonction des bassins hydrographiques et composés de représentants des collectivités, du milieu des affaires et du gouvernement se réunissent régulièrement pour examiner les questions environnementales et économiques antérieures, présentes et futures, sur les plans technique et éducatif. Il s'agit d'un processus pragmatique ouvert à tous et transparent ayant pour objectif d'accroître la crédibilité et l'acceptation du public. La première étape a été l'élaboration d'un modèle d'infrastructure dans le bassin hydrographique de Bouctouche, lequel a ensuite été appliqué aux régions de Cocagne, de Caraquet, de Shippagan, de Richibucto et de Bathurst. Les parties intégrantes de ce processus de mise en œuvre comprennent l'élaboration d'un modèle de planification de l'utilisation des terres et d'un modèle d'orientation informatique à des fins d'application internationale. L'objectif final est l'établissement d'un réseau provincial regroupant les organismes axés sur le développement durable.

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie

Mission

Gérer les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick dans le meilleur intérêt des résidents de la province.

a) Baux applicables aux terres submergées

Le Ministère est responsable des baux applicables aux terres submergées en vertu de la *Loi sur l'aquaculture*. Le ministère des Pêches et de l'Aquaculture attribue les emplacements et administre les modes de faire-valoir tandis que le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie demeure responsable de toutes les autres activités ou questions relatives à la gestion des terres submergées. Les domaines d'intérêt du Ministère sont : les engagements antérieurs, les utilisations des terres conflictuelles, la protection des stocks halieutiques et fauniques indigènes et l'interférence avec les droits de riverain.

b) Quais, brise-lames et ouvrages de lutte contre l'érosion

Les aménagements permanents ou les améliorations, tels les quais, le remplissage, les épis et les brise-lames, doivent faire l'objet d'une autorisation sous forme d'un bail ou d'une servitude. Les améliorations temporaires, comme les petits quais flottants et les plates-formes de plongée, ne

nécessitent aucune autorisation pourvu qu'elles ne soient pas utilisées à des fins commerciales, qu'elles ne nuisent pas au milieu aquatique et qu'elles n'interdisent pas l'accès du public à la zone riveraine. La Direction des terres publiques accorde des baux pour des structures comme les quais, le remplissage, les épis, les revêtements et les brise-lames, et délivre des permis d'occupation pour les activités de lutte contre l'érosion, incluant aussi la construction de murs de soutien. Elle s'intéresse également aux occupations non autorisées sur la zone riveraine et d'autres terres submergées, par exemple les brise-lames, les quais et les ports de plaisance.

c) *Exploration et production minières, pétrolières et gazières*

L'exploration et l'exploitation des gisements minéraux en haute mer sont régies par la *Loi sur les mines*. Cependant, pour le moment, il n'y a pas d'activité d'extraction ou d'exploitation des carrières en milieu marin. Il est permis, en vertu de la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, de faire de la prospection ou de la production gazière sur la terre et en mer. La loi est appuyée par trois règlements qui concernent les systèmes d'enquête, l'exploration géophysique ainsi que les permis de recherche et les baux. L'absence de limites interprovinciales et internationales et la cessation des activités d'exploration des hydrocarbures dans la baie de Fundy sont des dossiers préoccupants.

d) *Aires de conservation et parcs côtiers*

Le programme qui concerne les terres humides et les habitats côtiers des espèces halieutiques et fauniques est mené aux fins de la gestion et de la conservation des marais salés et de l'habitat côtier. La disparition des terres humides est considérée comme un problème grave.

La Direction des parcs et des loisirs s'occupe de questions comme l'extraction du gravier sur les plages, l'érosion ou la protection des dunes et des plages, les problèmes liés aux navires, les marais d'eau douce et les marais salés ainsi que l'aquaculture.

e) *Pipelines et câbles sous-marins*

La *Loi sur les pipelines* et le règlement d'application général exigent la délivrance d'un permis de construction de pipelines et d'une licence d'exploitation de ces installations dans la province. Actuellement, des permis ont été délivrés pour deux pipelines qui transportent du pétrole brut de la baie de Fundy à Mispec Point.

f) *Gestion et conservation des espèces halieutiques et de leur habitat*

La *Loi sur la pêche sportive et la chasse*, les examens du secteur aquicole et les examens des activités de développement traitent de la majeure partie des questions relatives à la gestion des pêches. La *Loi sur les espèces menacées d'extinction*

contient également une liste des espèces de poisson, en milieu marin et côtier, visées par les objectifs de protection.

Ministère des Transports

a) *Construction, exploitation et entretien des ponts et ponts-jetées*

Le Ministère est responsable de la conception de tous les principaux ponts, des importants travaux de réfection des ponts, de la protection du littoral et des autres ouvrages connexes à l'échelon provincial. Les questions relatives aux structures et à l'hydraulique sont prises en compte au cours de la planification, de la construction et de l'entretien des corridors routiers et des principaux passages de cours d'eau.

b) *Traversiers maritimes – exploitation et entretien*

Le Ministère est responsable de la surveillance et de l'entretien de quelque 2 800 infrastructures, 14 traversiers et 8 chalands. Les travaux d'entretien comprennent la réparation des ponts, des ouvrages longitudinaux, des ponts-jetées, des barrages et des barrières à bascule de même que les importants travaux de carénage des traversiers du Ministère. Ce dernier surveille également l'exploitation et l'entretien des services de traversier accordés à contrat à des entrepreneurs privés.

c) *Quais et rampes – exploitation et entretien*

Le Ministère est tenu de s'assurer que les quais et les rampes donnant accès aux services provinciaux de traversier sont sécuritaires et efficaces. Ainsi, il entretient régulièrement ces installations.

d) *Construction d'installations nautiques*

Les principaux travaux de construction des quais des traversiers provinciaux sont réalisés en consultation avec des spécialistes en la matière. En plus d'assurer la continuité du réseau routier, ces installations doivent avant tout être sécuritaires. Par conséquent, toutes les installations nautiques sont évaluées suivant de bonnes méthodes techniques et les normes réglementaires.

Ministère du Développement des ressources humaines

Mandat

La province du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministère du Développement des ressources humaines, fournit une aide financière (ou un soutien du revenu) aux personnes et aux ménages dans le besoin au sens de la *Loi sur le revenu familial garanti*. Le soutien du revenu n'est pas déterminé d'après les antécédents du particulier (par exemple,

un ex-travailleur de la mer), mais d'après la situation financière du particulier et du ménage au moment où la demande est présentée.

a) Programme de soutien du revenu

Le Ministère a un mandat secondaire, soit travailler avec les clients et les faire participer à un programme dynamique dans le but de les réintégrer au marché du travail. Ainsi, dans le cadre de ce processus, les personnes peuvent participer à un programme de formation, suivre des cours ou recevoir de l'information sur l'emploi. Bien que ce programme s'adresse à tous les clients et ne vise pas un groupe de travailleurs déplacés dans un secteur industriel donné, il offre un soutien aux travailleurs déplacés dans le secteur des océans.

Ministère du Développement économique et du Tourisme

Le Ministère encourage la mise en valeur et la diversification de la base économique de la province grâce au perfectionnement des ressources humaines, au développement régional, aux progrès technologiques et au commerce. Le Ministère et la Direction des petites entreprises qui en fait partie s'efforcent activement de stimuler le développement des petites et moyennes entreprises. Des initiatives sont prises en vue d'assurer le développement des secteurs traditionnels et nouveaux et de permettre aux industries de la province de se faire une place sur la scène économique changeante. Le tourisme est l'industrie qui connaît la croissance la plus rapide au Nouveau-Brunswick et le Ministère contribue au développement de cette industrie par la recherche, le marketing stratégique et le développement stratégique des infrastructures.

Division des programmes financiers

La Division offre une aide financière dans le cadre des programmes ministériels de prêt direct, de garantie d'emprunt, d'aide stratégique et de participation à l'appui du développement économique, de la création d'emplois et du maintien des emplois.

Ce programme et d'autres programmes aident les industries dans les démarches qu'elles effectuent pour exporter les produits et les services du Nouveau-Brunswick et pour attirer les entreprises, favorisant ainsi le développement régional.

a) Développement et mise en valeur des plages et de l'infrastructure

Le programme de développement des plages a pour but de fournir une aide financière en vue d'améliorer l'infrastructure des plages du littoral. En 1994, le Ministère a élaboré un programme axé sur l'amélioration des plages, lequel réunit plusieurs ministères qui mènent divers programmes visant la création d'emplois. Ce programme englobe des projets stratégiques dans un certain nombre de secteurs, incluant les plages et les parcs côtiers.

b) Programme d'emplois

Le programme d'emplois a permis aux clients du ministère du Développement des ressources humaines d'acquérir des compétences professionnelles utiles dans le cadre d'expériences de travail dans des domaines tels que l'amélioration des plages.

c) Extravacances d'un jour – Écotourisme marin

Le programme Extravacances d'un jour est une importante initiative réalisée par le Ministère à la suite d'une vaste étude de marché selon laquelle le touriste des années 1990 aime prendre des vacances plus courtes et plus fréquentes où les activités bien organisées et où l'apprentissage et l'aventure sont au rendez-vous.

Les excursions, d'une durée qui varie de deux à six heures, permettent aux touristes de vivre des aventures sur terre et en mer. Les excursions en mer, telles l'observation des baleines, les sorties en kayak de mer ou en canot de mer ainsi que les croisières d'observation des milieux naturels, sont celles qui suscitent le plus d'intérêt de la part du consommateur. Le Ministère continue d'encourager les promoteurs à organiser des aventures écotouristiques de grande qualité en milieu marin dans les régions côtières de la province.

Nouveau-Brunswick – Annexe I

Sommaire des lois touchant au secteur des océans

Lois

Éléments relatifs au secteur des océans

Commission de la santé et de la sécurité au travail et de l'indemnisation

<i>Loi sur les accidents du travail</i>	Offre aux travailleurs une protection contre la perte de revenu en cas d'accident du travail et aux employeurs un régime d'assurance sans égard à la responsabilité, ainsi qu'une protection contre les poursuites intentées par les travailleurs victimes d'un accident du travail.
<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>	Accorde la responsabilité première en matière de santé et de sécurité aux personnes en milieu de travail.

Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick

<i>Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick</i>	Habilite la Corporation à coordonner les services d'information géographique et à établir les normes pour la collecte, l'entreposage et la diffusion de ces renseignements.
---	---

Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural

<i>Loi sur l'agriculture</i>	Établit des stratégies applicables à toutes les terres agricoles de la province et encourage la durabilité et l'harmonie environnementale.
------------------------------	--

Ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail

<i>Loi sur le développement de l'emploi</i>	Stimule l'emploi grâce à la création d'emplois temporaires ou permanents.
<i>Loi sur l'éducation et la formation des adultes</i>	Établit et mène des programmes postsecondaires non universitaires. Ces programmes sont offerts en fonction des besoins de la population de la province.

Ministère de l'Environnement

<i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i>	Réglemente l'élimination ou l'introduction de contaminants ou de déchets susceptibles d'être dommageables à l'environnement.
<i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i>	Prévoit des mesures pour la protection de tous les plans d'eau, y compris les eaux mouvantes et les eaux stagnantes, contre les contaminants, les modifications et les perturbations du sol jusqu'à 30 mètres des rives.

Ministère de la Santé et des Services communautaires

<i>Loi sur la santé</i>	Établit la juridiction du Ministère pour réglementer l'élimination sur place des eaux usées et contrôler et réglementer l'eau potable et les eaux utilisées pour les loisirs.
-------------------------	---

Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation

<i>Loi sur l'urbanisme</i>	Réglemente le développement en milieu rural et fournit une orientation aux planificateurs.
<i>Loi sur les mesures d'urgence</i>	Fait de l'Organisation des mesures d'urgence l'un des organismes responsables de la coordination de la gestion de la protection civile et des opérations globales visant à assurer la sécurité publique.
<i>Loi sur la protection des lieux historiques</i>	Désigne et protège les lieux historiques et anthropologiques.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture

<i>Loi sur l'aquaculture</i>	Alloue des emplacements aux établissements aquicoles marins et aux installations connexes et y administre les modes de faire-valoir.
<i>Loi sur le traitement du poisson</i>	Habilite le Ministère à délivrer des permis, à déterminer les espèces auxquelles les permis s'appliquent et à inspecter les installations de transformation.
<i>Loi sur l'inspection du poisson</i>	Prévoit l'inspection des usines de transformation et des produits et, au besoin, impose des pénalités.
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	Fournit une aide financière pour soutenir et encourager l'établissement ou le développement des pêches dans la province.

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie

<i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	Autorise l'administration et le contrôle des terres publiques, y compris les terres submergées.
<i>Loi sur l'exploitation des carrières</i>	Contrôle l'exploitation des carrières situées sur les terres publiques et sur les terres privées dans les zones côtières désignées.
<i>Loi sur les parcs</i>	Établit l'autorité quant aux activités marines réalisées dans les limites des parcs provinciaux.
<i>Loi sur les mines</i>	Surveille l'exploration et l'exploitation des gisements minéraux hauturiers.
<i>Loi sur le pétrole et le gaz naturel</i>	Confère des pouvoirs en matière d'exploration et de production pétrolières et gazières sur la côte et en mer.
<i>Loi sur les pipelines</i>	Prévoit la délivrance de permis et de licences pour l'exploitation des pipelines.

Lois

Éléments relatifs au secteur des océans

Ministère des Transports

Loi sur la voirie Établit les responsabilités en matière de réparation et d'entretien des traversiers, des ponts et des chaussées et établit et réglemente les décharges provinciales.

Ministère du Développement des ressources humaines

Loi sur le revenu familial garanti Fournit un soutien au revenu d'après la situation financière du particulier ou du ménage.

Ministère du Développement économique et du Tourisme

Loi sur le développement économique Fournit un soutien financier en vue d'encourager l'établissement ou le développement de l'industrie ou d'améliorer ou d'élargir le secteur industriel existant dans la province.

30

Nouveau-Brunswick – Annexe II

Sommaire des fonds affectés à des activités océaniques (Prévisions de 1995-1996)

Ministère ou organisme du Nouveau-Brunswick	Soutien des activités (en milliers de dollars)
Commission de la santé et de la sécurité au travail et de l'indemnisation	48
Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick	1 000
Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural	135
Ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail	3 150
Ministère de l'Environnement	55
Ministère de la Santé et des Services communautaires	29
Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation	144
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	19 200
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	200
Ministère des Transports	27 200
Ministère du Développement des ressources humaines	148
Ministère du Développement économique et du Tourisme	6 293
TOTAL	57 602

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Introduction

LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ASSUME SON RÔLE DANS LE SECTEUR DES OCÉANS PAR L'INTERMÉDIAIRE DES LOIS, DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES RELEVANT D'UN CERTAIN NOMBRE DE MINISTÈRES ET D'ORGANISMES, NOTAMMENT LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE, LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGENCE DU RENOUVELLEMENT ÉCONOMIQUE ET LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES.

Le ministère des Transports et des Travaux publics, le ministère des Affaires municipales, le ministère de la Justice et le ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation sont moins directement concernés par le secteur des océans.

Parmi les initiatives qui ne sont pas particulièrement visées par la loi mais qui ont néanmoins directement trait au secteur des océans, citons Coastal 2000, l'initiative océanique néo-écossaise et l'initiative des industries environnementales.

Les notions de développement économique communautaire et de durabilité des collectivités côtières revêtent une importance particulière pour les orientations à venir du gouvernement de la province. La majeure partie des collectivités de la Nouvelle-Écosse sont implantées le long du littoral et la plupart tirent leur gagne-pain d'activités côtières, notamment la pêche et les secteurs connexes. De plus en plus, les initiatives de gestion intégrée des ressources et de planification de la zone côtière prennent de l'importance et feront partie intégrante des activités de la province dans le secteur des océans.

Agence du renouvellement économique

L'Agence du renouvellement économique est le principal organisme gouvernemental chargé du développement économique; elle abrite les services provinciaux axés sur la recherche et l'innovation. Les programmes océaniques comportent des activités dans les domaines suivants : conception de navires, télédétection, ingénierie de produits (p. ex., colles marines, magnétisme et nouveaux matériaux), instrumentation et logiciels, biotechnologie, services de tests, investissements dans les technologies et les entreprises dérivées et différentes initiatives connexes de développement industriel. Elle offre également des prêts et des services destinés à accroître la compétitivité de la Nouvelle-Écosse dans des domaines comme les services maritimes, les terminaux de transbordement et l'accès aux ports.

Dans le secteur touristique, la Nouvelle-Écosse est présentée comme le paradis maritime du Canada; une partie des sommes affectées à ce domaine a trait au secteur des océans.

Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation

Dans le domaine des océans, les fonctions du Ministère consistent principalement à :

- appuyer les personnes ou les comités locaux chargés d'assurer le drainage et d'entretenir les routes sur les terres endiguées;
- entretenir les aboiteaux (structures de contrôle du débit) et les digues qui protègent et drainent quelque 17 000 hectares de terres endiguées;
- aider les agriculteurs à construire des réservoirs à fumure écologiques;
- fournir d'autres services en gestion des sols et de l'eau et en abreuvement du bétail.

Ces programmes peuvent sembler avoir peu de rapport avec le secteur des océans; toutefois, leur absence pourrait avoir d'importantes répercussions sur ce secteur.

Ministère de la Justice

Le Ministère fournit des services juridiques à différents ministères évoluant dans le domaine des océans. Il s'intéresse à tous les dossiers constitutionnels et aux questions de compétences liées aux océans.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture

Les principales fonctions du Ministère consistent à :

- représenter l'industrie halieutique néo-écossaise aux consultations des cadres de tous les niveaux;
- fournir des informations à caractère commercial et des services de soutien aux entreprises de transformation du poisson de la province et effectuer des campagnes locales, nationales et internationales de promotion de produits de poisson;
- développer de nouvelles pêches visant des espèces non traditionnelles afin de stimuler les secteurs de la capture et de la transformation;

- gérer les populations de poissons de sport non migrateurs grâce aux programmes des pêches en eaux intérieures;
- administrer les licences et les baux pour l'exploitation aquicole, la transformation du poisson, l'achat de poisson et l'exploitation des plantes marines;
- administrer les prêts consentis par le Nova Scotia Fisheries Loan Board;
- offrir des programmes de formation à l'intention des différents secteurs de l'industrie de la pêche et aux collectivités côtières;
- appliquer les lois et règlements relevant du ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse;
- fournir aux secteurs de la pêche commerciale, de la pêche récréative, de la transformation, de l'aquaculture et de la construction de bateaux de pêche un soutien technique, des services en matière de santé des poissons, d'aquaculture et de vulgarisation;
- renforcer les organisations de pêche et fournir un mécanisme permettant aux organisations accréditées de percevoir les cotisations annuelles auprès des titulaires de permis;
- administrer et mettre en œuvre des programmes en vertu des ententes de coopération Canada–Nouvelle-Écosse.

Ministère des Ressources naturelles

Le Ministère assume différentes fonctions touchant au secteur des océans, notamment :

- recevoir, examiner, approuver et traiter les demandes relatives à des activités comme la construction de quais, les mouillages, les brise-lames, les cales de halage et les ouvrages de remplissage dans les eaux intérieures et côtières situées sur les terres publiques;
- accomplir des activités liées à la désignation et à la protection des plages et des systèmes dunaires;
- nommer et désigner les cours d'eau qui présentent des valeurs naturelles, historiques ou récréatives exceptionnelles, en vue de leur inscription au réseau des rivières du patrimoine canadien;
- entretenir des zones de gestion spéciale le long de cours d'eau, dans le cadre de ses responsabilités à l'égard de la gestion des terres publiques;
- tenir à jour une base de données sur la faisabilité de projets de centrales marémotrices à divers endroits de la province;
- s'occuper de la réglementation, de l'évaluation, de la promotion et d'autres tâches liées aux ressources

minérales et pétrolières, en mer et près de la côte (à l'égard desquelles il reste nombre de questions de compétences en suspens);

- délivrer des permis relatifs à des trésors trouvés;
- assurer la protection, la conservation et la gestion de différentes terres humides, de terres côtières et de marais, pour la protection des habitats fauniques et la promotion et le maintien de la biodiversité;
- continuer à accorder son attention à l'île de Sable, qui est unique pour ses paysages et son habitat faunique d'importance;
- effectuer des études scientifiques et la surveillance de populations animales côtières, afin de produire des informations à des fins de conservation et d'utilisation durable.

Ministère des Transports et des Travaux publics

Le Ministère se charge de différentes responsabilités touchant au domaine des océans, à savoir :

- exploiter quatre transbordeurs à câbles du réseau routier provincial (Englishtown, Little Narrows, Country Harbour et LeHave);
- exploiter trois traversiers autopropulsés pour passagers reliant des îles en mer (îles Tancook, Petit Passage, Grand Passage);
- subventionner le traversier pour passagers reliant l'île Pictou;
- s'occuper de sujets connexes concernant un certain nombre d'autres réseaux de traversiers et de l'industrie des croisières ainsi que des questions maritimes avec la Garde côtière canadienne et Transports Canada.

Ministère du Logement et des Affaires municipales

Les activités du Ministère touchent de façon minime le secteur des océans. Par exemple, il :

- fournit des informations géographiques et des données sur la propriété des terres, à l'appui des activités côtières;
- conseille les collectivités côtières et les aide entre autres à choisir des emplacements pour les exploitations aquicoles ou des usines de transformation de poisson;
- produit une série complète de cartes de la zone côtière;
- participe aux discussions sur le développement des collectivités côtières.

Sommaire des lois touchant au secteur des océans

Le tableau qui suit énumère les lois relevant de différents ministères et leur objet en ce qui a trait au secteur des océans. Il ne présente pas nécessairement toutes les lois et tous les règlements relevant des différents organismes gouvernementaux qui pourraient avoir des incidences secondaires, bien qu'ils n'aient pas d'incidence directe sur le secteur des océans.

Lois

Éléments relatifs au secteur des océans

Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation

Marshland Reclamation Act Prévoit l'entretien et la conservation des terres endiguées se trouvant sous le niveau de la marée la plus haute.

Ministère de l'Environnement

Environment Act Favorise la protection, la mise en valeur et l'utilisation prudente de l'environnement, compte tenu, entre autres choses, de l'intégrité des écosystèmes, du principe de développement durable, du processus d'évaluation environnementale, de la responsabilité des utilisateurs d'assumer les coûts de réparation des dommages qu'ils causent et de certains aspects administratifs.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture

Fisheries Organisations Support Act Renforce les organisations de pêcheurs et prévoit un mécanisme permettant aux organisations halieutiques accréditées de percevoir les cotisations annuelles obligatoires auprès des titulaires de permis.

Fisheries and Coastal Resources Act Autorise les programmes et les projets à soutenir et à améliorer l'industrie de la pêche, y compris l'aquaculture.

Sert, développe et optimise les segments de l'exploitation et de la transformation des industries de la pêche et de l'aquaculture. Aide l'industrie aquicole à accroître sa production.

Favorise l'expansion de la pêche récréative et sportive et de l'écotourisme.

Favorise la participation des collectivités à la gestion des ressources côtières.

Fournit une formation aux pêcheurs et aux aquiculteurs, afin de perfectionner leurs compétences et d'améliorer leurs connaissances.

Accroît la productivité et la compétitivité du secteur de la transformation en encourageant la valorisation et la diversification.

Ministère des Ressources naturelles

Beaches Act Réserve les plages, à perpétuité, pour le plaisir, l'éducation et la jouissance des générations actuelle et à venir; prévoit la protection, le contrôle et la gestion des plages (notamment contre l'enlèvement de sable et de gravier).

Lois

Éléments relatifs au secteur des océans

Ministère des Ressources naturelles (suite)

<i>Beaches and Foreshores Act</i>	Prévoit l'attribution de subventions ou l'octroi de baux pour la culture des huîtres et l'exploitation de trappes et de parcs de pêche.
<i>Petroleum Resources Act</i>	Fixe les règles relatives à l'attribution de droits d'exploitation des ressources pétrolières en Nouvelle-Écosse, y compris l'île de Sable, le fond et le sous-sol marins de la plate-forme et de la pente continentales, et au large de la plate-forme et de la pente continentales, jusqu'à la limite de l'exploitabilité.
<i>Conservation Easements Act</i>	Permet aux propriétaires de terres immergées de conclure des contrats de servitude pour la conservation de ces terres ou de terres littorales.
<i>Parks Act</i>	Désigne et gère les parcs côtiers et les plages; certaines désignations se prolongent jusque dans les eaux côtières.
<i>Energy and Mineral Resources Conservation Act</i>	Réglemente la conservation et prévient le gaspillage de l'énergie et des ressources minérales de la Nouvelle-Écosse, y compris l'île de Sable, le fond et le sous-sol marins de la plate-forme et de la pente continentales, et au large de la plate-forme et de la pente continentales, jusqu'à la limite de l'exploitabilité.
<i>Pipeline Act</i>	Porte sur la construction, l'exploitation et la gestion des oléoducs, y compris ceux qui se trouvent sous la mer, incluant l'île de Sable, le fond et le sous-sol marins de la plate-forme et de la pente continentales, et au large de la plate-forme et de la pente continentales, jusqu'à la limite de l'exploitabilité.
<i>Canada – Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation (Nova Scotia) Act</i>	Prévoit la gestion conjointe par le Canada et la Nouvelle-Écosse des ressources pétrolières hauturières et établit les conditions de l'exploration.
<i>Offshore Petroleum Royalties Act</i>	Prévoit le paiement de redevances sur les ressources pétrolières exploitées dans les régions hauturières, y compris l'île de Sable, le fond et le sous-sol marins de la plate-forme et de la pente continentales, et au large de la plate-forme et de la pente continentales, jusqu'à la limite de l'exploitabilité.
<i>An Act to Protect Georges Bank</i>	Impose un moratoire sur l'exploration pétrolière et gazière sur le Banc Georges jusqu'en l'an 2000.
<i>Trails Act</i>	Régit les pistes aménagées à terre et au-dessus des cours d'eau.
<i>Wildlife Act</i>	Prévoit la gestion d'espèces sauvages, y compris les poissons; renferme une définition des eaux provinciales.
<i>Crown Lands Act</i>	Prévoit l'utilisation la plus efficace des terres publiques (sert également pour la récupération et l'utilisation de terres littorales).

Ministère des Transports et des Travaux publics

<i>Ferries Act (and Municipal Act)</i>	Prévoit les services de traversiers dans les ports et les baies, sur les rivières et les criques.
<i>Wharves and Public Landings Act (and Municipal Act)</i>	Prévoit le contrôle des quais et des débarcadères publics de compétence provinciale.

Ministère du Logement et des Affaires municipales*Planning Act*

Permet la planification et l'élaboration de politiques, notamment au sujet des cours d'eau (tout lac, rivière, ruisseau, océan ou autre plan d'eau) et des régions côtières, et la cartographie de la zone côtière.

Société d'énergie marémotrice*Tidal Power Corporation Act*

Tire, pour la Nouvelle-Écosse, le maximum d'avantages de l'exploitation de l'énergie marémotrice (dissoute en 1996; responsabilités confiées au ministère des Ressources naturelles).

Responsabilités non législatives*Coastal 2000*

Intègre la planification communautaire, le développement et la durabilité environnementale de la zone côtière.

Nova Scotia Oceans Initiative

Réunit les industries océaniques, le gouvernement et les milieux universitaires pour stimuler le développement et l'exportation des technologies et du savoir-faire océaniques de la Nouvelle-Écosse.

Nova Scotia Environment Industries Initiative

Favorise le développement et l'exportation des technologies et du savoir-faire en matière d'évaluations environnementales et de dépollution.

Nouvelle-Écosse – Annexe II

Sommaire des fonds affectés à des activités océaniques (1995-1996)

Ministère ou organisme de la Nouvelle-Écosse	Soutien des activités (en millions de dollars)
Agence du renouvellement économique	5,2
Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation	0,7
Ministère de l'Environnement	3,0
Ministère de la Justice	0,2
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	7,9
Ministère des Ressources naturelles	1,8
Ministère des Transports et des Travaux publics	4,5
Ministère du Logement et des Affaires municipales	0,4
TOTAL	23,7

Dans la mesure du possible, les dépenses sont tirées des budgets, mais lorsqu'on ne connaît pas les chiffres ou qu'ils couvrent plusieurs allocations budgétaires, les montants ont été estimés.



GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

LA PRÉSENTE PARTIE EXPLIQUE LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR DANS LE DOMAINE DES OCÉANS AU MOIS DE JANVIER 1997.

Ministère de l'Environnement et du Travail

I. Direction de l'environnement

Évaluation environnementale

En vertu de l'*Environmental Assessment Act*, le processus ministériel d'évaluation environnementale s'applique à tous les projets de compétence provinciale. En vertu de l'*Environmental Assessment Regulations*, certains projets doivent être inscrits sous le régime de la loi. Il s'agit, notamment, des élevages de poissons et de coquillages en eau salée ou en eau douce quand ils utilisent des installations terrestres qui ne sont pas des quais; des installations d'élevage et de propagation de poissons ou de coquillages ainsi que des éclosiers de poissons ou de coquillages utilisant des installations terrestres qui ne sont pas des quais; de la construction et de la réparation de bateaux; de la production de pétrole brut, de gaz naturel ou de pétrole; des réseaux d'égouts, notamment des points de rejet d'égouts collecteurs; des brise-lames; des structures de protection contre les inondations; des canaux et des autres voies d'eau artificielles et des aménagements dans certains secteurs, dont les sanctuaires pour oiseaux marins.

Prévention de la pollution

La Division de la gestion de l'environnement fournit des services d'inspection et d'approbation des réseaux d'égouts et des réservoirs de fumier situés dans les fermes. Elle est également responsable en cas de déversement de matières dangereuses. Ces responsabilités sont exercées principalement sur la terre ferme mais il reste que les activités réglementées ont une incidence sur le milieu marin. En ce qui concerne les déversements dans la zone côtière, des ententes de coopération ont été conclues avec les organismes fédéraux appropriés.

La compétence législative est conférée par l'*Environment Act* et la *Waste Material Disposal Act*.

La Division du génie industriel et environnemental est chargée de veiller à la conformité des industries aux règlements environnementaux, principalement en matière de

qualité de l'air. Par ailleurs, la Division réglemente l'emploi de pesticides susceptibles de nuire au milieu marin en général. La Division assume également des responsabilités en ce qui concerne les rejets d'usines de transformation du poisson.

La compétence législative est conférée par l'*Environment Act* et la *Pesticides Act*.

Ressources en eau

La Division des ressources en eau délivre des permis pour un certain nombre d'activités normalement menées dans le milieu marin ou à proximité, notamment le dragage et le remplissage, la construction de quais et l'aquaculture. En règle générale, la Division s'intéresse à toutes les structures érigées sur le littoral.

La compétence législative est conférée par l'*Environment Act*.

II. Direction de la main-d'œuvre

Plates-formes de production hauturières – Relations de travail

La *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve* stipule que les lois provinciales sur les relations de travail et sur les normes de travail s'appliquent aux plates-formes de production pétrolière en haute mer qui sont jugées relever de la compétence provinciale. Les questions d'hygiène et de sécurité sont régies par les lois fédérales.

En prévision d'une intensification de l'activité liée aux plates-formes de production hauturières, le gouvernement provincial étudie tous les processus disponibles pour assurer des relations de travail harmonieuses sur les plates-formes hauturières, afin d'optimiser la stabilité, la santé, la sécurité et la productivité des employés.

Règlements sur la plongée sous-marine

Il est proposé d'adopter un code de pratiques qui visera les aspects de la plongée sous-marine ayant trait à la santé et à la sécurité au travail dans la province, en vertu de l'*Occupational Health and Safety Act* et de son règlement.

Code de pratiques pour les petits bateaux de pêche

Ce code, qui sera administré par le Ministère, portera sur la santé et la sécurité au travail à bord des petits bateaux de pêche côtière exploités dans la province; il relèvera de l'*Occupational Health and Safety Act* et de son règlement.

CONSEIL EXÉCUTIF

Secrétariat au Labrador et aux Affaires autochtones

Le Secrétariat reçoit les revendications territoriales et négocie les traités avec les groupes autochtones; ces revendications peuvent englober des intérêts dans la vie marine et dans les ressources minérales subocéaniques. De concert avec les ministères provinciaux compétents, le Secrétariat élabore une politique en matière de gestion des ressources publiques, dans le contexte des revendications territoriales des Autochtones.

Négociations de traités

Le Secrétariat négocie actuellement des traités avec les groupes autochtones suivants, dont les revendications touchent à des parties de la zone côtière :

- la Nation innu;
- l'Association des Inuit du Labrador.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Le Ministère est généralement chargé de développer et de promouvoir les capacités de la province en matière de sciences et de technologies marines, en tant qu'élément clé de sa stratégie de développement industriel. Voici une liste des programmes du Ministère qui touchent au domaine des océans.

Programme de transfert de technologie hauturière – Fonds de développement hauturier

Le Programme aide les entreprises à acquérir les compétences requises pour participer au développement de services pétroliers hauturiers et pour soumissionner les travaux hauturiers.

Programme des initiatives spéciales – Fonds de développement hauturier

Le Programme finance différents projets, notamment de la recherche-développement à long terme au Centre for Cold Oceans Resources Engineering, à Ultimateast Data Communications Ltd., et au Ocean Engineering Research Centre.

Fonds global de recherche-développement – Fonds de développement hauturier

Le Fonds permet de financer des projets de recherche-développement pétrolière en mer.

Subvention au titre des intérêts du chantier maritime de Marystown

Une subvention est accordée au titre des intérêts au chantier maritime de Marystown.

Entreprises de diversification et de croissance économique

Les mesures législatives provinciales en la matière offrent d'importantes exonérations fiscales temporaires et des loyers symboliques pour la location de terrains publics, afin d'encourager les entreprises à faire des investissements importants dans la province. Les entreprises à vocation maritime sont admissibles à cette aide.

Mesures législatives : Avis du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie en vertu de l'*Executive Council Act*, *Economic Diversification and Growth Enterprises Act*

Programmes prévus par l'Accord de renouvellement économique

Fonds d'aide à l'infrastructure de recherche

Fonds destinés à appuyer l'infrastructure de recherche de l'Université Memorial de Terre-Neuve, y compris les ressources opérationnelles et humaines, ce qui améliorera la compétitivité de l'établissement dans les concours nationaux et internationaux pour l'obtention de fonds de recherche-développement. Le fonds prévoit également le financement de l'infrastructure de recherche en sciences marines et écologiques à l'Université.

Service de partenariat en innovation

Ce programme crée un service expérimental de partenariat fédéral-provincial en innovation destiné à favoriser les liens à tous les niveaux, en vue de la commercialisation de produits et services technologiques dans la province.

Ce programme vise principalement à aider les entreprises technologiques locales à tisser des liens avec des entreprises, des organismes publics et des établissements de recherche nationaux et internationaux ainsi qu'avec des sources convenables de capital de risque dans le but d'améliorer leur accès aux marchés.

Fonds des contrats en technologie océanique

Ce programme vise à établir sur trois ans, à titre expérimental, un fonds des contrats en technologie océanique

qui appuiera les initiatives de recherche-développement publiques et privées dans les domaines où :

1. il existe un avantage scientifique et technologique comparatif dans le secteur de la technologie des océans;
2. il existe de nouvelles possibilités commerciales à l'échelle internationale.

Ce programme est directement lié au Service de partenariat en innovation.

Fonds des grappes technologiques

Ce fonds est destiné à créer à l'Université Memorial un service des grappes technologiques qui fournirait des services de soutien et de l'aide aux entreprises et donnerait accès aux ressources scientifiques, technologiques et humaines de l'Université en vue de faciliter le lancement d'entreprises scientifiques et technologiques.

Centre canadien des communications maritimes

Le financement de base du Centre canadien des communications maritimes (CCCM) appuie des partenariats entre l'industrie, le CCCM, le gouvernement et les milieux universitaires destinés à développer et à commercialiser sur les marchés internationaux les communications maritimes et les produits et services de la technologie de la navigation et de l'information maritime.

Information Seaway

Il s'agit d'une initiative du Centre canadien des communications maritimes, menée de concert avec Opération ONLINE Inc.; elle s'intéresse au marché en pleine expansion de l'information, des communications mobiles et des technologies de la navigation à l'appui de l'expansion de l'autoroute électronique dans le domaine maritime.

REMARQUE : On a exposé ci-avant les programmes découlant de l'Accord de renouvellement économique (ARE) qui sont axés sur la mer ou comportent un volet marin. D'autres programmes de l'ARE non énumérés peuvent comporter des activités reliées aux océans.

Ministère des Affaires municipales et provinciales

Programme des capitaux municipaux

Ce programme offre des prêts garantis aux collectivités constituées en personne morale, pour l'exécution de travaux routiers et pour la construction des réseaux et d'égouts.

Lois : Municipalities Act; Executive Council Act, 1995

Programme d'infrastructure Canada-Terre-Neuve

Il s'agit d'un programme à coûts partagés entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les municipalités visant la réalisation de travaux d'infrastructure dans la province. Des projets touchant aux océans ont été approuvés en vertu de ce programme.

Lois : Municipalities Act; Executive Council Act, 1995

Programme de financement des réseaux industriels d'alimentation en eau

Ce programme fournit des capitaux pour le financement de réseaux d'alimentation en eau douce et en eau salée des usines de transformation du poisson dans toute la province.

Loi : Executive Council Act, 1995

Programme d'exploitation et d'entretien des réseaux industriels d'alimentation en eau

Ce programme fournit des fonds pour l'exploitation des réseaux d'alimentation en eau douce et en eau salée des usines de transformation du poisson dans toute la province.

Loi : Executive Council Act, 1995

Ministère des Mines et de l'Énergie

La Division de la mise en valeur des ressources pétrolières de la Direction de l'énergie est chargée de rédiger des lois et des règlements, parallèlement aux lois et règlements fédéraux en matière de mise en valeur des hydrocarbures, pour la zone visée par la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada - Terre-Neuve*. En vertu de cette loi, l'Office Canada - Terre-Neuve des hydrocarbures extra-côtiers administre, au nom des gouvernements fédéral et provincial, les ressources pétrolières des régions hauturières de cette province. L'Office veille à ce que la gestion des droits fonciers hauturiers se déroule dans l'ordre, que soient évaluées les ressources hauturières potentielles, que les activités soient menées de manière sécuritaire et écologique, que les ressources soient exploitées selon de bonnes pratiques d'exploitation pétrolière et que les décisions prises par les exploitants en matière d'approvisionnements soient conformes aux obligations légales et aux ententes visant à assurer des retombées économiques et sociales au Canada, et en particulier à Terre-Neuve et au Labrador.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture

Professionnalisation

La *Professional Fish Harvesters Act* de juillet 1996 énonce les critères et les normes à partir desquels on détermine

qu'une activité de pêche commerciale est une activité professionnelle. Un office d'accréditation des pêcheurs a été créé et chargé d'agrèer le statut professionnel des pêcheurs.

Aide et soutien techniques

Ce service aide les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à atteindre leurs objectifs de développement; il fournit notamment aux clients des services de transfert de technologies, de recherche-développement et de conseils techniques et les fait profiter de ses connaissances.

Services du marketing et de la promotion

Ces services contribuent au marketing et à la promotion des produits des industries de la pêche et de l'aquaculture.

Services d'information

Ces services fournissent de l'information de nature non technique ni scientifique aux clients des pêches et de l'aquaculture.

Assurance de la qualité et gestion de la capacité

Ce service appuie les objectifs du gouvernement en matière de stabilité de la capacité industrielle et de normes de qualité des produits. Il délivre les permis aux installations de transformation du poisson et aux piscifactures et en fait l'inspection.

Gestion du soutien à l'infrastructure

Ce service s'occupe de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des structures de manutention du poisson et des structures liées à l'exploitation, notamment les centres de services maritimes, les installations de fabrication de glace, les chafauds communautaires et les usines de transformation du poisson.

Gestion des initiatives de développement

Ce service œuvre dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Il s'occupe principalement de la gestion des ententes fédérales-provinciales à coûts partagés. Le Ministère est chargé de l'*Entente de coopération Canada-Terre-Neuve sur le développement de l'industrie de la pêche*. Il est également le responsable provincial de la réalisation du volet aquaculture de l'*Entente Canada-Terre-Neuve sur le renouvellement économique*. Le protocole d'entente entre le Canada et Terre-Neuve charge la province, par l'intermédiaire du ministère des Pêches et de l'Aquaculture, du développement de l'aquaculture et notamment de la délivrance de permis, de l'inspection, des statistiques, de la recherche appliquée et du développement.

Ministère des Services gouvernementaux et des Terres

En vertu de la *Lands Act*, la Direction des terres du Ministère administre le mode de possession des terres, y compris les terres immergées, à l'exception des terres immergées dans des ports fédéraux. La Direction joue ainsi un rôle de premier plan dans la réglementation des activités permanentes menées sur le fond océanique.

En vertu de la *Lands Act*, la Direction des terres est chargée d'administrer 10 mètres de réserve littorale autour de toutes les étendues d'eau, y compris l'eau salée.

La Division des levés et de la cartographie de la Direction des terres est responsable du système de référence géodésique de la province et s'occupe de la cartographie topographique des terres qui jouxtent l'océan. Les cartes produites, en cours de numérisation, fournissent les données les plus exactes et les plus complètes qui soient sur le littoral. La Division s'est associée au Service hydrographique du Canada pour la cartographie de 250 kilomètres de la côte sud de la province.

En collaboration avec le Comité directeur de l'information sur la zone côtière de l'Atlantique, la Direction des terres tient des consultations sur les normes géomatiques et coordonne la tenue à jour à l'échelle provinciale d'une base de données atlantiques sur des produits géomatiques, déjà disponible sur le site Web du comité directeur.

La Direction du centre des services gouvernementaux effectue des inspections et des évaluations des bateaux et des équipements visés par des prêts, au nom du ministère du Développement et du Renouvellement rural.

La Direction du centre des services gouvernementaux inspecte et approuve les fosses septiques, dont certaines peuvent prévoir le rejet en eau salée, au nom du ministère de la Santé et du ministère de l'Environnement et du Travail.

Ministère des Travaux publics, des Services et des Transports

Le ministère des Travaux publics, des Services et des Transports exploite 13 services de traversiers intraprovinciaux à Terre-Neuve, dont huit traversiers sont réservés au transport des passagers et des automobiles :

- Bell Island – Portugal Cove
- St. Brendan's – Burnside
- Fogo – Farewell
- Îles Change – Farewell
- Île Long – Île Pilley's
- Îles Little Bay – Shoal Arm

- Ramea/Grey River – Burgeo
- Southeast Bight – Petit Forte

Il existe cinq traversiers réservés au transport des passagers et du cargo :

- Harbour Deep – Jackson's Arm
- LaPoile/Grand Bruit – Rose Blanche
- François/Grey River – Burgeo
- McCallum/Gaultois – Hermitage
- Rencontre East – Bay L'Argent/Pool's Cove

Les gares maritimes, propriété du gouvernement provincial, sont situées aux endroits suivants :

- Île Bell
- Burnside Fogo
- Île Long
- Shoal Arm
- Gaultois
- Portugal Cove
- Farewell
- Île Pilley's
- Burgeo
- Southeast Bight
- St. Brendan's
- Îles Change
- Îles Little Bay
- Ramea

Le Ministère est également responsable des ponts et des ponts-jetées de la province.

Ministère du Développement et du Renouveau rural

Le Ministère est chargé de favoriser la croissance économique et la création d'emplois à Terre-Neuve et au Labrador, en particulier dans les régions rurales. Ce mandat prévoit également la prestation d'un soutien aux activités du secteur océanique qui s'inscrivent dans l'un des deux secteurs d'activité du Ministère, c'est-à-dire le développement des petites entreprises et le développement économique régional.

Le personnel du Ministère est réparti dans 20 zones économiques, où il accomplit sa mission dans ses deux secteurs d'activité, de concert avec les organisations fédérales et communautaires d'expansion des entreprises. Les employés des cinq bureaux régionaux et de l'administration centrale assurent les fonctions de soutien et de coordination des services à la clientèle dans les 20 zones économiques.

Développement des petites entreprises

Le Ministère collabore avec le secteur privé et les organisations communautaires au développement stratégique des entreprises afin de cerner et de favoriser les possibilités de croissance dans tous les domaines. Dans un cadre où l'accent est mis sur les régions rurales, l'aquaculture offre d'excellentes possibilités dans bon nombre des 20 zones économiques de la province. Les entreprises, les associations sectorielles et les organisations communautaires bénéficient de l'aide du Ministère pour étudier les possi-

bilités, effectuer des études de marché et des recherches techniques et financières et élaborer des plans d'entreprise dans les domaines de la fabrication, du tourisme et des techniques liés aux océans. Les entreprises halieutiques qui se livrent à des activités novatrices et valorisantes peuvent s'adresser au Ministère pour obtenir de l'aide.

Le fonds de développement stratégique des entreprises a été doté en 1997-1998 d'un budget de 17 millions de dollars à investir dans des possibilités d'affaires stratégiques. Les entreprises qui présentent des projets rentables favorisant la diversification et la croissance dans le secteur des océans et d'autres secteurs sont admissibles, dans la mesure où les fonds consentis sont consacrés à des projets pour lesquels elles ne peuvent obtenir de fonds suffisants ailleurs.

Développement économique régional

Le Ministère est l'organisme provincial chargé d'appuyer et de coordonner la participation du gouvernement aux activités des offices de développement économique régional (ODER) des 20 zones économiques de la province. L'accord fédéral-provincial de diversification stratégique régionale et l'accord global du Labrador, administrés par le Ministère, appuient la réalisation d'initiatives de développement visant à mettre en place l'infrastructure et les appuis nécessaires à un développement réussi de l'industrie, y compris les occasions dans le secteur des océans. Les plans économiques stratégiques des ODER constituent la base de l'affectation des ressources disponibles aux priorités convenues en matière de développement dans les zones. Le Ministère joue un rôle de coordonnateur pour le compte du gouvernement provincial, de concert avec les ODER; toutefois, l'aide pour la mise en œuvre de plans stratégiques de zone nécessite l'engagement collectif de tous les ministères et organismes intéressés par le développement économique régional, y compris ceux qui participent directement aux initiatives du secteur des océans dans la province.

Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

L'océan est au cœur du mandat du Ministère en ce qui a trait au patrimoine naturel et culturel, et il est indissociable des stratégies de développement touristique et de marketing. Le Ministère participe à de nombreuses activités et initiatives reliées aux océans. En voici quelques exemples :

Patrimoine culturel

En vertu de l'*Historic Resources Act*, le gouvernement provincial est chargé de protéger et de préserver les ressources historiques de la province, d'en coordonner le développement ordonné, l'étude, l'interprétation, la promotion et l'appréciation. Le gouvernement provincial

exerce ses pouvoirs sur les terres et les étendues d'eau situées entre les promontoires et dans les baies.

Section des lieux historiques

Cette section est responsable de sept lieux archéologiques sous-marins, dont la plupart se situent à l'est de Terre-Neuve.

Section de l'archéologie

Cette section est chargée de réglementer toute l'activité archéologique dans la province, y compris l'archéologie sous-marine, l'utilisation des terres (particulièrement en ce qui concerne les côtes) et les recherches archéologiques, ainsi que de favoriser la mise en place de services de voyages archéologiques.

Musée de Terre-Neuve

Le Musée de Terre-Neuve entrepose, organise, conserve et présente les artefacts. Parmi ces derniers, beaucoup ont trait au passé maritime, à l'histoire navale et militaire et au patrimoine marin naturel de la province.

Archives provinciales de Terre-Neuve et du Labrador

En vertu de l'*Archives Act* (1983), les Archives provinciales conservent le patrimoine documentaire de la province et constituent le seul dépôt de documents gouvernementaux. Elles sont la principale source de documents privés, cartographiques, juridiques et autres ainsi que d'images fixes et mobiles portant sur l'histoire maritime et le développement de Terre-Neuve et du Labrador.

Programme d'aide aux musées

Le Ministère fournit une aide financière et des services d'aide à la conservation et à l'interprétation aux musées communautaires de la province. Ces derniers sont nombreux à conserver et à interpréter le patrimoine maritime de la province, en particulier en ce qui concerne la pêche et la colonisation de Terre-Neuve.

Parcs et aires naturelles

La Division des parcs et des aires naturelles est chargée d'administrer deux lois, la *Provincial Parks Act* et la *Wilderness and Ecological Reserves Act*, qui visent à protéger des zones représentant les divers milieux terrestres et côtiers naturels de la province.

En vertu de la *Provincial Parks Act*, les parcs provinciaux n'incluent pas de zone marine (océanique) protégée; pourtant, beaucoup de parcs jouxtent des aires marines et comportent d'importantes caractéristiques géologiques et naturelles.

La Division des parcs et des aires naturelles contribue à protéger les cours d'eau vierges de la province et à faire

reconnaître leur existence. Ce rôle dans le domaine des océans se justifie dans la mesure où ces cours d'eau se jettent dans l'océan et influencent les habitats marins et des espèces marines comme la truite de mer, l'omble chevalier et le saumon atlantique (voir ci-après sous Développement touristique et marketing).

Programme des aires sauvages et des réserves écologiques

En vertu de la *Wilderness and Ecological Reserves Act* (1980), ce programme est destiné à protéger et à conserver à l'état primitif des grandes régions sauvages représentatives des écorégions provinciales, c'est-à-dire leurs caractéristiques et processus naturels ainsi que les phénomènes naturels rares qui s'y déroulent, de manière à protéger la diversité et le caractère distinctif du riche patrimoine naturel de la province, tout en permettant de lui assurer un avenir durable, du point de vue écologique, pour les générations actuelle et à venir. Toutes les réserves écologiques d'oiseaux de mer comportent une limite marine et sont protégées en vertu de la *Wilderness and Ecological Reserves Act*.

Programme des aires naturelles

Ce programme vise à planifier, à établir et à administrer des réserves, y compris des sites marins importants ou des sites patrimoniaux naturels jouxtant des zones marines. La Division des parcs et des aires naturelles travaille également en étroite collaboration avec Parcs Canada à la planification et à l'établissement d'une aire marine nationale de conservation dans la région de la baie de Bonavista et de l'île Funk.

Développement touristique et marketing

Division du tourisme

Bien que la Division du tourisme ne soit pas chargée d'appliquer la loi régissant le secteur des océans, elle promeut le potentiel économique lié à de nombreuses ressources océaniques. La Division collabore étroitement avec les organismes fédéraux et provinciaux de réglementation et les programmes de gestion des ressources afin de maximiser le potentiel et la qualité du milieu marin et des ressources marines sur lesquelles se fonde le développement touristique.

Les ressources océaniques sont de plus en plus importantes pour le développement touristique. Moyennant une gestion concurrentielle, différentes ressources océaniques peuvent être présentées de façon à attirer les vacanciers qui dépensent le plus, surtout pendant les saisons intermédiaires, ou à compléter d'autres activités pour d'autres catégories de visiteurs. L'océan est indispensable à la survie de plusieurs espèces de salmonidés anadromes, dont le saumon atlantique, l'omble de fontaine, la truite brune, la truite arc-en-ciel et l'omble chevalier, qui sont à l'origine d'une campagne destinée à développer une pêche récréative

à valeur élevée dans la province depuis cinq ans. Le saumon atlantique est l'espèce la plus intéressante compte tenu de son potentiel d'attirer les touristes qui dépensent le plus. Des stations islandaises exigent des touristes qu'ils paient 1 800 \$ US par jour pour avoir le privilège de pêcher le saumon atlantique à la mouche.

La Division du tourisme concentre ses efforts de développement de divers produits et de marketing dans les domaines marins suivants, où l'on considère que la province jouit d'avantages concurrentiels.

- **Tourisme et observation de la nature**, basé sur les chemins en bordure de mer et les routes touristiques thématiques, sur les colonies d'oiseaux de mer, les baleines et les phoques. L'accent est mis sur le soutien en marketing, des séminaires sur le développement des entreprises et des séances de counseling.
- **Les aventures en mer**, en particulier le kayak de mer, la plongée, les excursions en bateau à moteur ou en voilier et le développement du secteur de la croisière, sont des domaines qu'il importe de stimuler en priorité pour favoriser le développement touristique. Les efforts se concentrent sur le soutien en marketing, le développement des entreprises et le counseling commercial. On estime que la création de parcs marins, comme le projet de parc de la baie de Bonavista, accroîtra la compétitivité de la province sur ces marchés.
- **Pêche sportive**, incluant la pêche à la traîne de certaines espèces de requins et la pêche des salmonidés, du maquereau, de la morue, du thon et de l'espadon.

Le Ministère est un membre actif de la Cruise Newfoundland and Labrador Association, constituée de représentants de ports et de municipalités qui sont directement intéressés par le marché de la croisière.

Certes, à Terre-Neuve et au Labrador, la pêche sportive en est à ses premiers balbutiements. Néanmoins, elle tient occupés déjà près de 90 stations et plusieurs autres services touristiques. Elle a engendré, en 1990 seulement, des revenus de 4,5 millions de dollars provenant de non-résidents, et de 5,2 millions de dollars provenant de résidents (LGL Consulting). Ce marché a un énorme potentiel.

Il reste à développer une importante pêche sportive en mer qui puisse amener les voyageurs à se déplacer. Avant l'imposition du moratoire de la pêche de la morue, en 1992-1993, il existait une importante pêche sportive de la morue, par des résidents, et une pêche sportive en groupes qui visait une large tranche des vacanciers non résidents ainsi que d'autres marchés touristiques. Au cours des années 1960 et 1970, il existait une florissante pêche sportive du thon qui rapportait beaucoup jusqu'à ce que

les habitudes migratoires des thons (ou la diminution de leur abondance) n'entraîne une baisse des taux de capture près des côtes, au point de rendre l'activité non rentable. La pêche en estuaire, surtout par des résidents, d'omble de fontaine, de truite brune et d'omble chevalier demeure une activité récréative majeure dans la province au printemps.

Compte tenu de l'intérêt croissant manifesté pour la pêche récréative à la suite de la mise en œuvre de l'entente de coopération pour la mise en valeur et la conservation des salmonidés, on cherche de plus en plus à mettre sur pied une pêche à la traîne en mer. Maintenant que les stocks de saumon de l'Atlantique se rétablissent, il devient possible de pêcher à la traîne dans les estuaires dans la plupart des régions de la province pendant la saison touristique du printemps, lorsque les affaires tournent au ralenti. Dans les eaux du sud, le requin bleu et peut-être aussi la maraîche et le mako pourraient être pêchés à la fin de l'été et à l'automne, autres saisons précieuses. Le thon et l'espadon évoluent un peu plus loin en mer à la fin de l'été et au cours de l'automne. D'autres pêches, notamment de la morue, du flétan, du hareng et du maquereau, offrent un potentiel en tant qu'activité d'appoint dans tous les marchés touristiques de la province.

La Division du tourisme administre un certain nombre de programmes destinés à favoriser le développement de ce secteur. Elle organise notamment un programme de marketing comportant de la publicité générale et elle concentre de plus en plus son attention sur les concepteurs-rédacteurs, les agents de réservation, les guides touristiques et les autres intervenants du milieu du tourisme. La Division inspecte les stations et leur délivre des permis, approuve les excursions en bateau à recommander aux chalets des vacanciers, compose le guide de chasse et de pêche, conseille les éventuels voyagistes et organise des séminaires afin de diffuser les connaissances sur les marchés et l'exploitation des entreprises touristiques. Elle communique avec les organismes de gestion des ressources, dans le but d'instaurer un milieu réglementaire répondant aux besoins opérationnels des entreprises dans le contexte de la durabilité des ressources.

- **Fêtes du 500^e anniversaire de l'arrivée de Jean Cabot en Amérique** : en 1997, la province a accueilli les Fêtes du 500^e anniversaire de l'arrivée de Cabot en Amérique, qui soulignent les voyages effectués en 1497 et 1498 par l'explorateur en Amérique du Nord, et le développement subséquent de la pêche dans l'Atlantique nord-ouest. Le Sommet de la mer (doté d'un budget de 350 000 \$, dont 150 000 \$ fournis par la province) a été l'un des six événements majeurs des fêtes. En tant que symposium international sur le développement durable des ressources océaniques, le Sommet a attiré

quelque 3 000 décideurs du monde entier à la conférence principale et aux nombreuses conférences connexes. Cette conférence, parrainée par les Nations Unies et le ministère canadien des Pêches et des Océans, est vue comme un prélude majeur à l'Année internationale des océans, qui aura lieu en 1998. Les fêtes ont été administrées par une entité spéciale du ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.

- **Phares** : le Ministère est intéressé par deux phares fédéraux déclarés excédentaires, à Point Amour et Red Bay (île Saddle). Il a créé, avec la Garde côtière canadienne, un groupe de travail chargé d'examiner la cession des phares et il participe à l'évaluation des propositions relatives à la prise en charge de ces propriétés.

Terre-Neuve et Labrador – Annexe I

Sommaire des lois touchant au secteur des océans

Lois	Éléments relatifs au secteur des océans
Ministère de l'Environnement et du Travail	
<i>Environment Act</i>	Protège l'environnement, y compris les ressources hydriques.
<i>Environmental Assessment Act</i>	Protège l'environnement de la province en établissant un processus d'évaluation environnementale.
<i>Waste Material Disposals Act</i>	Concerne l'élimination des déchets.
<i>Pesticides Act</i>	Contrôle et réglemente la distribution et l'utilisation des pesticides.
<i>Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act</i>	Concerne l'exécution d'un accord fédéral-provincial sur la gestion des ressources pétrolières extracôtières et le partage des recettes.
<i>Occupational Health and Safety Act</i>	Concerne l'hygiène et la sécurité au travail dans la province.
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie	
<i>Executive Council Act</i>	Prévoit la création de ministères et l'attribution de pouvoirs et de responsabilités de ministres par le lieutenant-gouverneur en conseil plutôt que par des lois ministérielles.
<i>Economic Diversification and Growth Enterprises Act</i>	Prévoit la création du programme des entreprises de diversification et de croissance économique, qui stimule le développement économique.
Ministère des Affaires municipales et provinciales	
<i>Municipalities Act</i>	Concerne l'établissement et la gestion des administrations municipales dans la province.
<i>Executive Council Act</i>	Prévoit la création de ministères et l'attribution de pouvoirs et de responsabilités de ministres par le lieutenant-gouverneur en conseil plutôt que par des lois ministérielles.
Ministère des Mines et de l'Énergie	
<i>Canada – Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act</i>	Concerne l'exécution d'un accord fédéral-provincial sur la gestion des ressources pétrolières extracôtières et le partage des recettes.

Lois

Éléments relatifs au secteur des océans

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture

Professional Fish Harvesters Act Établit le Professional Fish Harvesters Certification Board et prévoit la certification des pêcheurs professionnels.

Ministère des Services gouvernementaux et des Terres

Lands Act Concerne la gestion et le contrôle des terres publiques et des autres terres de la province.

Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

Historic Resources Act Concerne la protection des ressources historiques, de facture humaine, revêtant principalement une valeur historique, culturelle, naturelle, scientifique ou esthétique.

Archives Act Concerne les archives provinciales et la gestion des documents publics.

Provincial Parks Act Concerne l'établissement, la gestion et l'administration des parcs provinciaux.

Wilderness and Ecological Reserves Act Prévoit la création de réserves pouvant contenir un écosystème, une espèce ou un phénomène naturel représentatif ou unique.

45

Terre-Neuve et Labrador – Annexe II

Sommaire des fonds affectés à des activités océaniques (Estimations pour 1994-1995)

Ministère ou organisme de Terre-Neuve et du Labrador	Soutien des activités (en milliers de dollars)
Ministère de l'Environnement et du Travail	Aucune estimation
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie	23 205
Ministère des Affaires municipales et provinciales	58
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	Aucune estimation
Ministère des Services gouvernementaux et des Terres	Aucune estimation
Ministère des Travaux publics, des Services et des Transports	Aucune estimation
Ministère du Développement et du Renouveau rural	Aucune estimation
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs	2 314
TOTAL	25 577

